

*A l'opposé de ceux affectionnant
la politique de l'autruche*
L'USFP fait de la lutte contre
la corruption et l'enrichissement
illicite son cheval de bataille

*Le Groupe socialiste propose la création d'une plateforme
électronique pour déposer la déclaration obligatoire
de patrimoine auprès de la Cour des comptes*



Driss Lachguar salue la mémoire
du grand militant ittihadi
Moulay Mehdi Alaoui

USFP : De la mémoire vive
à l'alternative crédible
Reconstruire le sens de la politique



Et si Achraf Hakimi était
le véritable Ballon d'or ?

Message de condoléances et de compassion de SM le Roi aux membres de la famille de feu Abdelhak Lamrini



La Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances et de compassion aux membres de la famille de feu Abdelhak Lamrini, historiographe du Royaume du Maroc et porte-parole du Palais Royal.

"Nous avons appris avec une profonde affliction et une grande tristesse la nouvelle du décès de Notre fidèle serviteur feu Abdelhak Lamrini, historiographe du Royaume du Maroc et porte-parole du Palais Royal, que Dieu l'agrée en Sa Sainte Miséricorde en ces jours bénis du mois de Dou Al Hijja, et l'entoure de Sa vaste magnanimité", écrit le Souverain.

En cette douloureuse circonstance, SM le Roi exprime Ses vives condoléances et Ses sincères sentiments de compassion aux membres de la famille du défunt, et à travers eux, à ses proches, à ses amis, à ses admirateurs et à la communauté académique et culturelle, suite à la perte de l'un des piliers de leur famille, l'une des figures intellec-

tuelles et culturelles et l'un des fidèles serviteurs du pays.

La meilleure consolation suite à cette perte affligeante, la volonté divine étant imparable, est la contribution intellectuelle et scientifique précieuse publiée par le défunt au cours d'un long parcours de plus de six décennies, au cours desquelles il a occupé de hautes fonctions au service de la noble mission éducative et de la documentation de l'Histoire moderne du Maroc, poursuit le Souverain.

Le regretté a ainsi enrichi la bibliothèque nationale par plusieurs œuvres et publications pertinentes et singulières, qui resteront à jamais un témoignage vivant de son éminence intellectuelle, de sa passion pour le savoir, de son abnégation au service de sa patrie, ainsi que de son attachement sincère et indéfectible aux constantes et sacralités de la nation et au Glorieux Trône Alaouite, souligne SM le Roi.

"Tout en partageant votre peine en cette

“

Obsèques à Rabat du défunt en présence de SAR le Prince Moulay Rachid

épreuve pénible, Nous vous assurons de Notre Haute bienveillance et constante sollicitude", affirme le Souverain, implorant le Tout-Puissant "de vous accorder patience et réconfort, d'accueillir le défunt en Sa sainte miséricorde et de le rétribuer amplement pour les efforts louables au service de Notre Majesté, pour ses nobles qualités humaines et ses actions généreuses conformément à la parole divine : Ceux-là ont pour récompense le pardon de leur Seigneur, ainsi que les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Quelle merveilleuse récompense pour ceux qui œuvrent si bien". "Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournerons", véridique est la Parole de Dieu.

A souligner que les obsèques de feu Abdelhak Lamrini ont eu lieu mardi au cimetière Achouhada à Rabat, en présence de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid.

Après les prières d'Al Asr et du mort à la Mosquée Achouhada, le cortège funèbre s'est dirigé vers le cimetière Achouhada où le défunt a été inhumé.

Les obsèques se sont déroulées en présence notamment des membres de la famille et des proches du regretté, de conseillers de SM le Roi et de plusieurs personnalités civiles et militaires.

Des versets coraniques ont été déclamés et des prières élevées pour le repos de l'âme du défunt, implorant le Très-Haut de l'accueillir dans Son vaste paradis et de lui accorder mansuétude et bénédiction.

Des prières ont été également élevées pour accorder longue vie à SM le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, entourer le Souverain de Sa divine protection et Le combler en les personnes de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de l'ensemble des membres de l'illustre Famille Royale.

Feu Abdelhak Lamrini est décédé, lundi à Rabat, à l'âge de 91 ans.

Driss Lachguar salue la mémoire du grand militant ittihadiste Moulay Mehdi Alaoui

À l'âge de 96 ans, s'est éteint, dans la sérénité de sa demeure du quartier Souissi à Rabat, le grand militant nationaliste et dirigeant historique de l'Union socialiste des forces populaires, Moulay Mehdi Alaoui, que Dieu l'entoure de Sa Sainte Miséricorde.

En cette douloureuse circonstance, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, adresse aux militantes et militants du Parti, ainsi qu'à l'ensemble de la famille ittihadiste, ses sincères condoléances pour la perte de l'un des fondateurs du parti, une figure marquante du combat pour la démocratie, la liberté et la justice sociale.

Au nom du Bureau politique et de toutes les forces vives de l'USFP, Driss Lachguar exprime également ses sincères sentiments de compassion aux enfants du défunt – Ibrahim, Youssef et Habib –, à son épouse Madame Rajaa, ainsi qu'à l'ensemble des proches et de la famille du défunt. Puisse le Très-Haut leur accorder patience et réconfort, et accueillir le regretté défunt dans Son vaste Paradis.

Moulay Mehdi Alaoui fut l'un des pion-

niers de la mouvance ittihadiste, dont il a accompagné la fondation en 1959, au sein d'une génération militante éclairée aux côtés de figures emblématiques telles que Mehdi Ben Barka, Abderrahim Bouabid et Abderrahmane El Youssoufi. Son engagement, façonné dès l'époque pré-indépendance, s'est manifesté dans les moments les plus décisifs de l'histoire contemporaine du Maroc.

Admirateur de la pensée progressiste et du parcours de Ben Barka, il s'engagea dans l'Union nationale des forces populaires, avant de connaître les affres de la répression dès 1963, année au cours de laquelle il fut emprisonné et victime de la sinistre machination de juillet orchestrée par le général Oufkir. Il demeura en première ligne après l'enlèvement de Mehdi Ben Barka, que le Parti lui confia de défendre sur les scènes arabe et internationale.

En 1984, Feu Sa Majesté le Roi Hassan II – que Dieu ait son âme – lui confia la mission de Représentant permanent du Maroc auprès des Nations unies, où il laissa une empreinte exceptionnelle dans le champ diplo-



matique. Il exerça ensuite en tant qu'ambassadeur du Royaume aux Pays-Bas à partir de 1993, puis en Jordanie dès la fin de l'année 1999, avant d'être nommé conseiller auprès de l'Agence Bayt Mal Al Qods Acharif.

Le Parti perd aujourd'hui une mémoire vivante, une voix lucide, un homme d'Etat

éclairé dont la trajectoire incarne l'éthique du militantisme, la noblesse du service public et la fidélité indéfectible aux valeurs de l'USFP. Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournerons.

A l'opposé de ceux affectionnant la politique de l'autruche

L'USFP fait de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite son cheval de bataille

Le Groupe socialiste propose la création d'une plateforme électronique pour déposer la déclaration obligatoire de patrimoine auprès de la Cour des comptes



La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite est l'un des chevaux de bataille de l'USFP et des parlementaires qui le représentent au sein du Parlement.

En effet, le Groupe socialiste-Opposition ittihadi à la Chambre des représentants a déposé une proposition de loi visant à numériser la procédure de déclaration obligatoire de patrimoine auprès de la Cour des comptes, en créant une plateforme électronique à cet effet. Selon le Groupe parlementaire de l'USFP, cela renforcera de toute évidence la lutte contre la corruption et mettra fin à l'enrichissement illicite.

La proposition du Groupe socialiste vise à compléter le premier article de la loi n°54-06 instituant une déclaration obligatoire de patrimoine pour l'étendre à certains élus locaux et des Chambres professionnelles ainsi qu'à quelques catégories de fonctionnaires et agents publics.

Le Groupe parlementaire ittihadi a également déposé une proposition législative visant à modifier l'article 7 bis du Dahir n°1-02-212 du 22 joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA).

La proposition de loi dispose que les membres de la HACA peuvent déclarer leur patrimoine auprès de la Cour des comptes par voie électronique, via une plateforme créée à cet effet.

Dans l'exposé des motifs de ces deux propositions de loi, le Groupe parlementaire

ittihadi a indiqué que la Cour des comptes a mis l'accent dans son rapport au titre de l'année 2023-2024 sur la nécessité de compléter la numérisation de la procédure de téléchargement des listes à partir de la source, en intégrant et en programmant le processus de mise à jour des listes des assujettis au système d'information de gestion des ressources humaines dans les secteurs gouvernementaux et les organismes publics.

Dans ce rapport, la Cour des comptes a évalué l'application du système de déclaration obligatoire de patrimoine, en vigueur depuis février 2010. Cette étude a révélé plusieurs insuffisances, ce qui a conduit la Cour à adresser un référé en juillet 2024 au ministère chargé de la Transition numérique et de la Réforme administrative. Ce référé propose des pistes pour renforcer le cadre juridique de la déclaration obligatoire, afin de mieux lutter contre la corruption. La Cour recommande notamment la création d'un système juridique unifié et conforme à la Constitution de 2011, ainsi que l'amélioration du processus de recensement et de suivi des personnes concernées par cette obligation.

« La Cour souligne la nécessité d'élaborer un système juridique unifié et global, intégrant les différentes catégories de personnes assujetties à la déclaration obligatoire de patrimoine et de se conformer à cet égard aux dispositions de la Constitution de 2011, notamment ses articles 147 et 158. La Cour insiste, également, sur l'importance d'assurer les conditions à même

de dépasser les difficultés constatées dans le processus d'établissement des listes des assujettis et de mettre en place une procédure pour les arrêter et les actualiser et fixer le délai limite de leur chargement sur la plateforme électronique dédiée au suivi des déclarations de patrimoine », lit-on dans le rapport de la Cour des comptes au titre de 2023-2024.



La proposition ittihadi a mis en avant que, dans les systèmes démocratiques établis, l'objectif de la déclaration de patrimoine est de poser les bases de la transparence et de l'intégrité

Pour le Groupe socialiste, la gestion des deniers publics peut constituer une tentation pour ceux qui ne font pas la distinction entre fonds publics et privés, ainsi que pour ceux qui cherchent à s'enrichir illicitement en s'appropriant des fonds publics grâce à leurs positions dans les structures administratives et les postes de responsabilité.

Pour cette raison, il a insisté sur le fait que la déclaration de patrimoine constitue le moyen le plus approprié pour suivre l'évolution des situations financières des responsables et renforcer le principe de reddition des comptes.

La proposition ittihadi a mis en avant que, dans les systèmes démocratiques établis, l'objectif de la déclaration de patrimoine est de poser les bases de la transparence et de l'intégrité, en incitant les acteurs politiques et les responsables administratifs, dès leur prise de fonction dans les institutions de l'Etat, à déclarer leurs biens afin de mettre un terme à l'enrichissement illicite.

Il a également été rappelé que la réception, le suivi et le contrôle de la déclaration obligatoire de patrimoine contribuent à renforcer la transparence et l'intégrité au sein du service public, tout en protégeant les deniers publics et en consolidant le principe de redevabilité chez les responsables publics.

A noter que le Groupe socialiste à la Chambre des représentants avait présenté il y a quelques années une proposition de loi sur l'enrichissement illicite. Cette proposition vise à mettre « un terme définitif aux différentes formes de rente, de monopole et de corruption, et à œuvrer en vue de restaurer la confiance des citoyens en appliquant la loi pour contrer toutes les formes de corruption ». Elle considère que « la lutte contre la corruption fait partie des mécanismes essentiels pour surmonter la crise institutionnelle, édifier un Etat fort et juste et enraciner les valeurs d'une société moderne et solidaire ». Le Groupe socialiste estime que « l'enrichissement illicite est l'un des crimes de corruption les plus importants qui affectent négativement le développement de notre pays. En plus, les auteurs de ce crime peuvent échapper à la sanction pénale en l'absence d'un système juridique basé sur la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'application du principe consistant à lier la responsabilité à la reddition des comptes ». La proposition de loi comprend 31 articles répartis en quatre chapitres. Le premier porte sur les dispositions générales, le deuxième sur les procédures relatives à l'enquête et au contrôle, le troisième traite des sanctions et le quatrième comprend diverses dispositions. La proposition de loi considérait comme enrichissement illicite toute augmentation significative et injustifiée des biens mobiliers ou immobiliers d'une personne durant la période de déclaration obligatoire de patrimoine, sans être en mesure de prouver l'origine de cette augmentation.

Mourad Tabet

USFP : De la mémoire vive à l'alternative crédible

Reconstruire le sens de la politique

Des luttes fondatrices à son ancrage dans les réalités d'aujourd'hui, l'USFP puise dans sa mémoire résistante la force de proposer une alternative crédible, capable de redonner sens et substance à l'action politique.

À l'approche d'une échéance électorale décisive en 2026, le Maroc se tient à un carrefour politique et social majeur. Dans cette conjoncture, l'Union socialiste des forces populaires ne se présente pas comme un vestige du passé, mais comme l'expression vivante d'un héritage forgé dans la lutte, la fidélité et l'intelligence collective.

Fort de décennies de combats démocratiques, le parti incarne aujourd'hui un projet de société audacieux, fondé sur une vision social-démocrate assumée, nourrie à la fois par la mémoire des résistances passées et par des réponses concrètes, chiffrées, aux défis de notre temps.

Face à un populisme religieux sanctionné par les urnes en 2021, et à une majorité gouvernementale en panne de vision, de résultats et de dialogue, il ne s'agit pas de relancer des querelles dépassées. L'heure est à la responsabilité historique. La politique ne peut plus se réduire à des slogans ni à des confrontations stériles : elle doit redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être — un service rendu au peuple, un levier de transformation, un outil de justice.

La crise sociale actuelle, faite d'inégalités criantes, de dégradation des services publics, de perte de confiance des citoyens, appelle une opposition forte, structurée, et tournée vers l'avenir. Et c'est là que l'USFP doit concentrer toutes ses énergies : non pas à commenter les manœuvres d'un islam politique désormais marginalisé, mais à dénoncer avec clarté, constance et courage l'échec de la coalition gouvernementale sur les plans social, économique, éducatif, sanitaire, écologique — sans oublier sa faille démocratique dans le dialogue avec les syndicats, les collectivités locales et les forces vives de la nation.

Dans ce contexte, le 12^e Congrès national du parti prévu en octobre 2025 constitue une étape stratégique capitale. Ce rendez-vous ne saurait être une simple formalité statutaire : il doit marquer un saut qualitatif dans la structuration du parti, l'élargissement de sa base militante, la clarification de son projet politique, et l'affirmation de son rôle central dans la refondation démocratique du pays.

Pour ce faire, le renforcement des structures locales, régionales et nationales devient une priorité absolue. Il s'agit d'installer l'USFP au plus près des réalités vécues, au cœur des luttes sociales, dans les quartiers oubliés comme dans les institutions dévitalisées. Car une gauche moderne ne peut exister sans présence territoriale, sans ancrage dans les luttes quotidiennes, sans intelligence collective et sans projet partagé.

Plus qu'un plaidoyer partisan, ce texte est un appel à la lucidité citoyenne et à la mobilisation des consciences. Si la politique veut redevenir une source d'espérance et de progrès, elle doit retrouver son sens. Et ce sens, l'USFP peut le rétablir, en alliant rigueur idéologique, proposition concrète et enracinement populaire.

USFP : une mémoire vivante, une rose qui résiste

La lutte portée par les militantes et militants de l'Union socialiste des forces populaires n'est pas un souvenir figé dans les pages jaunies de l'histoire.

Elle est la sève vivante d'un projet de justice sociale, de dignité humaine et de souveraineté. Du martyr d'Omar Benjelloun aux années de plomb, du combat pour l'école publique à la bataille pour la parité, en passant par l'exigence de soins de santé



gratuits et universels, l'USFP a inscrit dans la chair de ses militants des engagements que ni le temps, ni l'oubli, ni les renoncements n'ont pu effacer.

Cette mémoire n'est pas nostalgie. Elle irrigue les combats d'aujourd'hui, éclaire les chemins de demain, et rappelle une vérité fondamentale : dans un monde saturé de discours creux, de postures éphémères et de popularité numérique, la crédibilité se mesure aux sacrifices endurés, aux droits arrachés, aux principes maintenus dans l'adversité.

Comme l'écrivait Omar Benjelloun dans un temps où la parole coûtait cher : « La liberté se conquiert chaque jour. »

C'est là le fil rouge de toute une génération — et de celles qui ont suivi. Une liberté qui ne se réclame pas, mais qui se construit, se protège, et se paie parfois au prix de sa vie.

La rose a des épines. Non pour blesser, mais pour rappeler que la vérité, surtout lorsqu'elle dérange, exige courage, clarté et constance. Dans cette époque marquée par la confusion idéologique et la démission morale, l'USFP continue d'incarner cette gauche qui assume, qui analyse, qui agit — et non qui parade.

Ce socle mémoriel, forgé dans la douleur mais aussi dans la fierté collective, n'est pas tourné vers le passé. Il est une boussole pour l'avenir — un avenir que seule une gauche cohérente, audacieuse, enracinée et rigoureuse peut porter.

C'est à cette condition que le Maroc de demain pourra enfin se réconcilier avec ses promesses non tenues.

Des chiffres implacables, une vision qui rassure

Le Maroc traverse une période de turbulences sociales.

Une inflation moyenne de 8,3 % entre 2023 et 2024, 285 000 jeunes diplômés sans emploi décent, 38 % des ménages ruraux toujours exclus des soins primaires : les chiffres sont implacables. Pourtant, le gouvernement, fort d'une majorité parlementaire confortable, n'a su ni prévoir, ni amortir, ni corriger. Loin d'une difficulté budgétaire, c'est une faille politique. Une absence de cap. D'anticipation. De volonté.

Il aurait pourtant suffi à l'exécutif de s'inspirer du Nouveau Modèle de Développement, fruit d'un large processus de concertation réunissant les forces politiques, économiques et sociales du pays. Un gouvernement se prétendant "de compétences" se devait d'en faire une feuille de route, et non un do-

document d'archives.

Face à cette inertie, l'USFP ne se contente pas de critiques : il avance des solutions concrètes, chiffrées, applicables. Parmi elles :

- Redéploiement des niches fiscales non productives, représentant 1,8 % du PIB, soit 26 milliards de dirhams mobilisables sur trois ans. De quoi financer un revenu d'insertion pour 200 000 jeunes et moderniser 1 600 centres de santé de proximité.

- Un plan "École inclusive", visant à faire chuter le taux d'abandon scolaire primaire en dessous de 1 % d'ici 2030.

- Une "Alliance verte industrielle", pour créer 200 000 emplois dans les filières des batteries électriques et de l'hydrogène bas-carbone.

- Un fonds d'innovation territoriale, destiné à soutenir les jeunes diplômés désireux de lancer des projets sociaux ou écologiques dans leurs régions d'origine, avec un encadrement public local.

Devant l'incapacité manifeste de la majorité à concrétiser ces objectifs pourtant accessibles, l'USFP s'engage à les ériger en piliers de son programme électoral pour 2026. Chaque mesure sera chiffrée, évaluée, planifiée, et rendue publique en open data. Une politique de résultats, pas de slogans. Une politique de service, pas de posture. Une politique de transformation, pas d'illusion.

Populisme démasqué, lucidité retrouvée

La « moralisation » promise en 2011 a accouché d'une réalité dure : dérégulation des carburants, gel prolongé de l'indice salarial, explosion de la dette des ménages.

Pendant que le pouvoir d'achat s'érodait, certains dignitaires convertissaient leurs larmes médiatiques en pensions à vie. Le reflux de l'islam politique en 2021 n'était pas un accident, mais un signal clair : le peuple a tourné la page.

L'USFP a su capter cette lucidité populaire. Par ses universités citoyennes, ses cliniques juridiques gratuites, ses caravanes de moqasaba cha'bia (reddition des comptes populaire), le parti mène un travail de terrain, d'explication, de conscientisation.

Là où certains investissent dans des influenceurs, il privilégie la formation de citoyens actifs. Là où d'autres multiplient les apparitions médiatiques, il consolide sa présence sur le terrain.

Mais lorsque le groupe socialiste à la Chambre des représentants a pris l'initiative d'une motion de censure, construite sur une critique argumentée de l'action gouvernementale, il s'est trouvé isolé.

La majorité parlementaire a, sans surprise, évité

tout débat de fond — préférant la solidarité partisane au devoir d'évaluation.

Plus inquiétant, certaines voix au sein même de l'opposition ont justifié leur retrait ou leur silence par des arguments de convenance :

Ces justifications révèlent une forme de repli stratégique, voire de désengagement assumé face à la fonction de contrôle que devrait exercer l'opposition.

Ainsi, à l'exception du groupe socialiste, aucun acteur politique n'a voulu assumer pleinement la responsabilité de confronter le gouvernement à son bilan.

Ce refus d'entrer dans une logique de reddition des comptes pose une question plus large : à quoi sert une opposition qui ne s'oppose plus ? Et comment restaurer la confiance dans la vie politique si les mécanismes démocratiques eux-mêmes sont gelés par prudence ou par calcul ?

2026 : l'heure du choix

L'échéance de 2026 est plus qu'un scrutin : c'est un tournant. Le choix est clair : poursuivre dans l'illusion populiste relookée en piété ou bâtir une alternance social-démocrate solide, rigoureuse, progressiste. Là où l'USFP gouverne, il impose des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, prouve que l'État social est un cap, pas un slogan.

Un bulletin de vote pèse plus qu'un sermon. Le printemps 2011 ne repassera pas. L'histoire a tranché : les slogans s'effacent devant les actes. Reste au peuple de confirmer que la dignité, la mémoire et la souveraineté ne s'offrent pas, elles se méritent. Et se défendent, s'il le faut, les mains nues.

Conclusion : Une génération face à ses responsabilités

L'USFP porte une mémoire, mais il porte surtout un projet. Le 12^e congrès d'octobre 2025 devra être une refondation : structurelle, politique, morale. Dans chaque commune, chaque quartier, chaque université, il faut retisser le lien militant, reconstruire la confiance populaire, faire émerger une élite nouvelle, à l'image des idéaux du parti.

Ce congrès devra s'adosser à des formations régulières, des plateformes numériques participatives, et une mobilisation constante dans les quartiers populaires. Il ne pourra être une refondation que si chaque section locale du Parti, devient un laboratoire d'idées, un centre de formation civique, un relais de terrain.

L'heure n'est plus aux regrets ni aux excuses. Le Maroc mérite mieux que l'amnésie et la résignation. Il a besoin de clarté, de courage, de constance. Et c'est à l'USFP de lui rendre cela, avec dignité, en réaffirmant le sens de l'engagement public, en portant un projet social-démocrate crédible, et en reconstruisant, pas à pas, le lien brisé entre les citoyens et leurs institutions.

Par Mohamed Assouali
Membre commission nationale d'arbitrage et d'éthique de l'USFP



Nasser Bourita : *L'Atlantique n'est pas qu'une zone géographique, mais aussi un espace géostratégique important dans la politique extérieure du Maroc*



L'espace atlantique ne représente pas uniquement une zone géographique, mais aussi un espace géostratégique important dans la politique étrangère du Maroc, structuré par les Initiatives Royales, a affirmé, mardi à

Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

La vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI est de structurer cet espace au lieu de l'abandonner, avec toutes ses potentialités

et ses défis, dans le chaos, a indiqué le ministre lors de la séance des questions orales à la Chambre des conseillers.

Il a, à cet égard, mis en avant les trois Initiatives Royales, en l'occurrence le Processus de Rabat des Etats africains de l'Atlantique

(PEAA), le Gazoduc Africain Atlantique (AAGP) ainsi que l'initiative visant à offrir aux pays du Sahel un accès à l'océan Atlantique.

"L'objectif de ces initiatives structurantes consiste à faire de l'Afrique un continent conscient de ses opportunités et de ses défis et de le doter d'une vision claire lors de ses dialogues avec les Européens ou les Américains, ce qui a été réalisé, sous les Hautes Instructions de SM le Roi, au cours des dernières années", a souligné le ministre.

En outre, M. Bourita a rappelé que dans Son discours de la Marche Verte de 2023, le Souverain avait mis l'accent sur la dimension atlantique de la politique étrangère du Royaume pour plusieurs raisons, notamment le fait que le Maroc dispose de 2.934 kilomètres de littoral atlantique, ce qui en fait le plus grand pays du continent en termes de façade atlantique.

Et d'ajouter qu'après la récupération du Sahara marocain, cette dimension atlantique a pris plus d'importance, étant donné que des villes telles que Laâyoune et Dakhla représentent la porte d'entrée du Maroc vers l'Afrique et constituent l'axe principal de la politique atlantique du Royaume.

Le ministre a également relevé les défis stratégiques posés par l'espace africain atlantique sur le plan économique, notant qu'environ 50% du Produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique est concentré sur sa façade atlantique, alors que près de 46% de la population africaine vit sur la côte atlantique et que 60% du commerce africain passe par les ports atlantiques.

Fabian Hamilton : *Le Maroc et le Royaume-Uni amorcent une nouvelle ère de coopération plus étroite et prometteuse*



Nasser Bourita, M. Hamilton s'est félicité de cette visite, soulignant l'importance de renforcer les relations bilatérales entre les deux pays.

Rappelant les liens d'amitié unissant les deux Royaumes depuis plus de 800 ans, M. Hamilton a relevé que ces relations historiques permettent d'envisager un avenir commun au service des peuples des deux pays, ainsi que de l'Europe et de l'Afrique.

Il a mis en avant, dans ce sens, la ferme volonté de son pays de renforcer la coopération avec le Maroc dans plusieurs domaines, notamment la sécurité, la lutte contre la criminalité organisée, ainsi que les énergies renouvelables.

Cette coopération, a-t-il précisé, pourrait également s'étendre à des projets en matière d'échanges commerciaux et d'infrastructures majeurs, dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde 2030.

Le Maroc et le Royaume-Uni ont signé, lundi, un Mémoire d'entente dédié à l'appui britannique à l'organisation de la Coupe du monde 2030, à travers lequel le Royaume-Uni a exprimé sa volonté de mobiliser son expertise technique, son écosystème d'entreprises et ses capacités d'accompagnement pour contribuer à la réussite de ce projet d'envergure.

Participation du Maroc à la 8^{ème} session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe

Le Maroc prend part à la huitième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (GP2025), qui se tient jusqu'au 6 juin à Genève, sous le thème "Chaque jour compte, agissons dès maintenant en faveur de la résilience".

Organisé conjointement par le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR) et le gouvernement suisse, ce forum mondial multipartite vise à accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai 2015-2030 visant à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la résilience des communautés.

S'appuyant sur une approche inclusive tenant compte de la société dans sa globalité, la GP2025 est une opportunité de premier plan d'interagir, d'élaborer des stratégies, et de débattre avec les experts internationaux, les décideurs politiques, les représentants gouvernementaux, les parties prenantes et les membres de la communauté de la réduction des risques de catastrophe.

Axée sur les résultats, la GP2025 fera le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de la déclaration politique de la réunion de haut niveau adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en mai 2023.

Le thème de la GP2025 souligne l'urgence d'une action collective pour accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, qui a été adopté lors de la troisième Conférence mondiale de l'ONU tenue à Sendai au

Japon en mars 2015, avec un accent particulier sur l'importance de la mise en place des systèmes d'alerte précoce.

La GP2025 est une plateforme multipartite inclusive et accessible qui se tient dans un format hybride. Les journées préparatoires se déroulent les 2 et 3 juin, et offrent l'occasion pour les groupes de parties prenantes et les partenaires d'organiser des événements préparatoires et des consultations en amont du programme officiel qui se tient du 4 au 6 juin.

Le programme de la conférence comprend une série de séances et d'activités, notamment des dialogues de haut niveau, des tables rondes ministérielles, des séances thématiques, des séances plénières multipartites, des séances spéciales, des événements parallèles, la plateforme de l'innovation, l'Innate Stage, des laboratoires d'apprentissage, des événements parallèles et des visites de terrain.

Le Maroc est représenté à cet événement par une délégation multi-acteurs, conduite par le gouverneur, directeur de la gestion des risques naturels au ministère de l'Intérieur, Abdallah Nassif, et représentant plusieurs départements et institutions concernés par la thématique.

La participation marocaine à cette plateforme traduit le grand intérêt accordé par le Royaume, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, aux efforts de résilience et de gestion des risques de catastrophes, en témoignant un engagement continu du Royaume dans la coopération internationale, l'échange et le partage des expériences dans le domaine.

Coordination des familles et amis des victimes de Gdeim Izik

La position de l'AMDH critiquée



La Coordination des familles et amis des victimes de Gdeim Izik a pris connaissance du communiqué publié par l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH) à l'issue de son quatorzième congrès national tenu à Bouznika le 25 mai 2025. Ce communiqué a provoqué un choc parmi les familles des victimes dont les êtres chers ont perdu la vie lors du démantèlement pacifique du camp par les forces publiques, un événement marqué par des actes de violence sanglante injustifiés commis par des éléments jugés et impliqués dans le dossier, ainsi que par d'autres instigateurs toujours en fuite, que nous espérons voir traduits en justice. Le bilan fut lourd : 11 membres des forces publiques ont été martyrisés et froidement assassinés.

Il aurait été juste que le congrès se concentre sur les violations graves subies par les véritables victimes parmi

les membres des forces publiques tués dans le camp et ciblés par des meurtres. Ces crimes graves sont punis par le droit pénal et condamnés par les conventions internationales, notamment en matière de violation du droit à la vie, de profanation de cadavres et d'actes humiliants comme l'urination sur les corps, des scènes honteuses qui ôtent à leurs auteurs toute qualité de défenseur des droits humains ou de militant politique.

La Coordination, après avoir examiné les résultats du congrès et les positions exprimées, notamment concernant la question nationale et le dossier du camp de Gdeim Izik, exprime ce qui suit :

- La position de l'Association Marocaine des Droits Humains, telle qu'exprimée sur la question du Sahara, est une posture politicienne étroite, fondée sur une vision floue et ambiguë de la question de l'intégrité ter-

ritoriale.

- Cette position, notamment sur la question nationale, place l'association, par son insistance à adopter des positions politiques reflétant la domination d'une ligne politique isolée et marginale, dans une posture de prise d'otage, ce qui accentue son isolement. Par conséquent, la Coordination appelle les autres composantes de l'association à clarifier leur position sur ce qui a été exprimé dans le communiqué du congrès.

- La Coordination s'étonne de la position du congrès concernant les détenus du camp de Gdeim Izik, actuellement en prison, qui ont été qualifiés de « détenus politiques », une qualification rejetée par les familles des victimes, étant donné que ces personnes ont été poursuivies pour leur implication dans des actes criminels graves et violents, ce qui les priverait de toute autre qualité que celle de crimi-

nels et meurtriers.

- La Coordination regrette également le refus de l'Association Marocaine des Droits Humains d'écouter les familles des victimes du camp de Gdeim Izik, de reconnaître leur souffrance et leur détresse psychologique et sociale depuis la perte de leurs proches, préférant de se ranger du côté des meurtriers et de leurs familles, allant jusqu'à leur mandater des avocats pour les défendre et les soutenir.

- L'adoption d'une position politicienne étroite par l'AMDH dans ce dossier reflète la persistance de son engagement dans la défense d'un dossier dont les auteurs se sont rendus coupables de crimes de sang et ont causé la perte de vies humaines.

- La coordination s'étonne que le congrès n'ait pas discuté des événements du camp de Gdeim Izik, alors même que le communiqué en fait mention, ce qui soulève de nombreuses interrogations sur cette démarche trompeuse.

- La coordination déplore avec regret la dérive grave dans laquelle s'est engagée l'Association Marocaine des Droits Humains, qui l'a amenée à adopter une position hostile envers les familles des véritables victimes du camp de Gdeim Izik et à la position nationale sur la marocanité du Sahara, et à promouvoir malheureusement une thèse séparatiste dépassée.

- La coordination appelle tous les membres intégrés de l'Association Marocaine des Droits Humains à intervenir d'urgence pour mettre fin à cette mascarade qui ne nuit qu'à ses propres auteurs.

Fait à Rabat, le 2 juin 2025

Pour le Bureau Exécutif de la Coordination des familles et amis des victimes de Gdeim Izik
Le président : Ahmed Atertour
E-mail : a.atertour@gmail.com
GSM : 0661170397

Remise à Laâyoune de certificats de propriété à des ayants-droit des martyrs de la Nation

Des certificats de propriété de lots de terrain ont été remis, mardi à Laâyoune, au profit des ayants-droit des martyrs de la Nation, des anciens séquestrés, des mutilés lors des opérations, des rapatriés et des ralliés, dans le cadre de la Haute sollicitude dont SM le Roi Mohammed VI entoure les membres des Forces Armées Royales (FAR) et leurs familles.

Pilotée par la Délégation régionale de la Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens militaires et anciens combattants de Laâyoune, sous la supervision de l'Administration de la Défense Nationale et de l'Etat Major Général des FAR, cette opération a été marquée par la remise de certificats de propriété de lots de terrain au profit de 51 bénéficiaires relevant du ressort territorial de la Délégation, tout en les exonérant des frais d'enregistrement et de

conservation.

S'exprimant à cette occasion, le Général de Division Abdelkarim Zaoui, Commandant du Secteur Sakia El Hamra, a souligné que cette initiative traduit la Haute sollicitude et bienveillance dont SM le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat-major général des FAR, entoure les membres des FAR et leurs familles.

Il a aussi rappelé que cette initiative intervient en application des Hautes Instructions du Souverain pour permettre à Ses fidèles sujets parmi les familles des martyrs de l'intégrité territoriale de la Patrie de régulariser la situation administrative des logements dont ils ont bénéficié auparavant ou d'acquérir des lots de terrain aménagés, pour un cadre de vie digne et stable.

Dans ce contexte, la Fondation Hassan II des œuvres sociales des anciens militaires

et anciens combattants a entrepris, via sa Délégation régionale à Laâyoune, les mesures nécessaires auprès des autorités locales, la Conservation foncière, la Direction régionale des impôts, et la Direction régionale du groupe Al Omrane, ainsi que la Direction régionale des domaines de l'Etat, afin de mettre en œuvre les Très Hautes Instructions Royales.

Dans ce sillage, il a précisé que quelque 51 familles issues des provinces de Laâyoune et d'Es-Semara ont bénéficié gracieusement de certificats de propriété de lots de terrain, avec exonération des droits et taxes foncières.

Des bénéficiaires ont exprimé, à cette occasion, leur reconnaissance et leurs sincères remerciements à SM le Roi Mohammed VI pour l'intérêt porté à Ses sujets parmi les familles des martyrs de l'intégrité

territoriale, notant que le Souverain a toujours entouré les membres des FAR et leurs familles de la sollicitude nécessaire pour leur garantir une vie décente.

A noter que cette opération sociale d'envergure se poursuit à travers plusieurs provinces du Royaume, afin de faire bénéficier cette catégorie, à titre gracieux, de biens immobiliers (logements ou lots de terrain), avec exonération des droits et taxes foncières.

La cérémonie de remise de ces certificats de propriété foncière qui s'est déroulée au Mess des officiers à Laâyoune, a été marquée par la présence notamment du wali de la région Laâyoune-Sakia El Hamra, gouverneur de la province de Laâyoune, Abdeslam Bekrate, du gouverneur de la province de Tarfaya, Mohamed Hamim, de représentants des services déconcentrés et de personnalités civiles et militaires.

Sir Simon Mayall : Le soutien britannique au plan d'autonomie renforce la dynamique internationale en faveur d'un règlement définitif de cette question



Le soutien exprimé par le Royaume-Uni en faveur du plan marocain d'autonomie vient renforcer la dynamique internationale en faveur d'un règlement définitif de la question du Sahara, dans le cadre de la souveraineté marocaine, estime mardi Sir Simon Mayall, expert britannique des questions sécuritaires.

En appuyant le plan d'autonomie présenté par le Maroc, la diplomatie britannique « s'aligne enfin sur les positions des autres alliés occidentaux clés, dont la France, l'Espagne et les États-Unis », indique Sir Mayall, dans une analyse publiée sur les colonnes du

quotidien britannique, The Daily Telegraph.

Lors d'une visite dimanche dernier au Maroc, le ministre britannique des Affaires étrangères, David Lammy, a exprimé le soutien du Royaume-Uni au plan d'autonomie comme « la base la plus crédible, viable et pragmatique pour une solution au conflit » autour de la question du Sahara.

Cette position a été réitérée, mardi, par le chef de la diplomatie britannique dans une déclaration devant la chambre des Communes, chambre basse du parlement de Westminster, soulignant que « grâce à un engagement international

renouvelé, une opportunité s'offre à nous pour faire bouger les choses dans ce conflit » qui n'a que trop duré.

Dans son analyse, Sir Mayall, qui avait notamment occupé le poste de conseiller au ministère britannique de la Défense, a relevé que la nouvelle position du Royaume-Uni « change la donne au Conseil de sécurité de l'ONU et à l'Assemblée générale onusienne et pose les bases d'une solution définitive et permanente au différend ».

« Une telle solution constitue de loin le meilleur espoir d'apporter prospérité et développement économique et humain à cette région, et au-delà », affirme l'expert britannique, faisant observer que le soutien du Royaume-Uni au plan d'autonomie marocain, conjugué à un large éventail d'autres initiatives culturelles et économiques d'un grand intérêt mutuel, « semble s'inscrire en droite ligne de l'approche diplomatique de réalisme » adoptée par le gouvernement britannique, conduit par le parti travailliste.

Le soutien de Londres au plan marocain d'autonomie témoigne aussi de la reconnaissance par le gouvernement britannique que « les courants politiques en Afrique sont à nouveau en train de changer et que le Royaume-Uni doit faire preuve de lucidité quant à l'identité de ses amis, aux pays pouvant être des partenaires fiables et dignes de confiance, et aux pays qui offrent des opportunités pour le potentiel du continent et des solutions à ses défis ».

Sir Mayall a, d'autre part, rappelé que le Maroc a investi massivement dans ses provinces du Sud, créant des milliers d'emplois et ouvrant la voie à un développement durable remarquable.

L'expert britannique s'est également attardé sur le partenariat stratégique liant le Maroc et le Royaume-Uni, qui devra passer à une vitesse supérieure à la faveur des accords conclus lors de la visite de M. Lammy au Maroc.

Ce partenariat renouvelé entre Rabat et Londres repose désormais sur une vision commune sur les questions de sécurité, de stabilité et de prospérité régionales, dans un contexte africain en pleine mutation, souligne-t-il, relevant que le Maroc a déjà montré qu'il était « un rempart contre le terrorisme, l'extrémisme, la grande criminalité, la migration illégale et les activités déstabilisatrices » en Afrique subsaharienne.

Les relations entre le Royaume-Uni et le Maroc, riches de plus de huit siècles d'histoire diplomatique, entrent ainsi dans une nouvelle ère stratégique marquée par un engagement concret et une volonté partagée de relever ensemble les défis de la région, conclut Sir Mayall.

Par ailleurs, les grands tirages de la presse britannique ont continué, mardi, à réserver de larges commentaires au soutien britannique au plan marocain d'autonomie, soulignant l'importance de cette décision pour parvenir à une solution définitive à la question du Sahara.

Pour la Gambie, le plan marocain d'autonomie est le cadre le plus crédible pour résoudre la question du Sahara

La Gambie a réitéré son ferme soutien à l'Initiative marocaine d'autonomie, la considérant comme le cadre le plus crédible et le plus pragmatique pour résoudre le différend régional autour du Sahara.

« La Gambie continue de soutenir fermement l'Initiative marocaine d'autonomie, qu'elle considère comme le cadre le plus crédible et le plus pragmatique pour résoudre ce conflit », a souligné le Représentant permanent de la Gambie auprès de l'ONU, l'ambassadeur Lamin Dibba, lors du séminaire régional du Comité des 24 de l'ONU (C24) qui s'est tenu récemment à Dili au Timor-Leste.

Il a relevé que cette initiative « respecte les droits souverains et l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, tout en préservant une véritable autonomie » pour les populations des provinces du Sud.

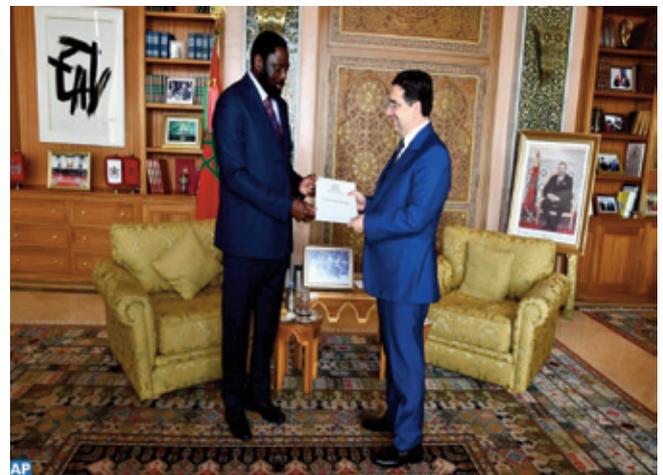
Le diplomate a, dans ce cadre, mis en avant le consensus international autour de l'Initiative d'autonomie, quali-

fiée de sérieuse et crédible par le Conseil de sécurité de l'ONU, ajoutant que cette dynamique renforce la confiance dont jouit cette solution durable.

Il s'est, en outre, félicité du nombre grandissant de pays qui ouvrent des représentations diplomatiques à Dakhla et Laâyoune, ainsi que de la dynamique d'investissements massifs engagés dans les provinces du Sud pour améliorer les conditions de vie des populations locales et contribuer à la stabilité régionale.

Il a rappelé, dans ce sens, le lancement en 2015 du Nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud, ajoutant que ces efforts soutenus reflètent l'engagement à long terme du Maroc en faveur de la paix, la croissance économique et le progrès social dans la région.

L'intervenant a, par ailleurs, exprimé le soutien de son pays aux efforts de l'Envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara marocain, visant à faire progresser le processus politique sous



les auspices exclusifs de l'ONU en vue de parvenir à une solution politique pacifique réaliste et mutuellement acceptable à ce différend régional.

Le Représentant permanent de la

Gambie auprès de l'ONU a, enfin, salué la coopération agissante du Maroc avec les mécanismes des Nations Unies, y compris le Haut commissariat aux droits de l'Homme.

*Bureau régional de la HCCH au Maroc***Tenue à Rabat du 1^{er} Forum des ambassadeurs africains**

Le 1^{er} Forum des ambassadeurs des Etats africains s'est tenu, mardi à Rabat, dans le cadre des préparatifs du lancement des activités du Bureau régional africain de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) au Maroc pour consolider les capacités juridiques sur le continent.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter une vision globale de ce Bureau, de ses missions, de ses objectifs stratégiques ainsi que des perspectives de coopération qu'il entend développer au profit des pays africains, notamment en ce qui concerne la diffusion et la mise en œuvre des Conventions de La Haye et le renforcement de la coordination juridique régionale dans le domaine du droit international privé.

S'exprimant à cette occasion, le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, a indiqué qu'en plus de constituer un acquis institutionnel majeur, l'établissement du Bureau régional de la HCCH pour l'Afrique au Maroc représente aussi un levier stratégique pour renforcer la coopération juridique et judiciaire transfrontalière entre les pays du continent, faciliter la coordination entre leurs autorités centrales et contribuer au développement des capacités africaines dans les domaines de compétence de la Conférence.

La création de cette structure au Maroc illustre concrètement le leadership africain dans un domaine complexe, dont les répercussions touchent directement les relations personnelles, contractuelles et économiques et influencent la conver-



gence entre les systèmes juridiques nationaux et étrangers, a souligné M. Ouahbi.

Il a ajouté que l'accueil par le Maroc du Bureau régional africain de la HCCH s'inscrit ainsi dans une logique de partage d'expertise avec les pays du continent, dans une approche fondée sur la coopération et une compréhension approfondie des défis posés par la complexité croissante des liens juridiques entre personnes physiques et morales, aux niveaux continental et international.

Sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a multiplié les efforts pour assurer une participation active à la dynamique internationale visant à institutionnaliser la coopération juridique et judiciaire, a-t-il relevé. "Cet engagement traduit une volonté claire de répondre aux défis transfrontaliers, de consacrer les principes de

sécurité juridique, de favoriser la stabilité des transactions, le développement des échanges, la promotion des investissements et d'un climat des affaires sûr et propice", a-t-il souligné.

L'expérience accumulée par le Royaume en matière de pratique conventionnelle, législative et institutionnelle dans le domaine du droit international privé confirme son rôle d'acteur clé au sein de la dynamique internationale conduite par la Conférence de La Haye, a affirmé M. Ouahbi.

Dans une déclaration à la presse, Rachid Ouadifi, directeur des affaires civiles et des professions juridiques et judiciaires au ministère de la Justice, en sa qualité de représentant du Bureau au Maroc, a indiqué que cette rencontre a été l'occasion de faire connaître le Bureau régional qui va faciliter et encadrer le processus d'adhé-

sion des Etats africains à la HCCH et les aider à adopter les instruments juridiques de La Haye. L'accueil par le Royaume de ce Bureau est une consécration qui traduit le leadership marocain en matière de droit à l'échelle continentale ainsi que la crédibilité et la confiance dont jouit le Maroc auprès de la communauté internationale et juridique en particulier, a-t-il fait remarquer.

Pour sa part, le secrétaire général de la HCCH, Christophe Bernasconi, a indiqué, dans une déclaration similaire, que le Bureau régional au Maroc "va sans aucun doute nous aider à disséminer l'information au sujet des travaux de la Conférence à travers le continent africain", se disant persuadé que cette structure servira à encourager les Etats africains à adhérer à l'Organisation et à faire partie des conventions dans le domaine de la protection de l'enfant, du droit international de la famille, du contentieux international, commercial et financier ou encore numérique.

Qualifiant ce Bureau régional de "structure qui sera d'une grande utilité", M. Bernasconi a ainsi loué son énorme potentiel en faveur de l'augmentation de la visibilité et de la pertinence des travaux de l'Organisation auprès des autorités africaines. Cet événement, qui s'est déroulé en présence notamment d'ambassadeurs de pays africains et de certains pays arabes accrédités au Maroc, s'inscrit dans le cadre des efforts continus visant à renforcer la coopération juridique transfrontalière en matière civile et commerciale, et à soutenir l'intégration des pays africains dans le système des Conventions de la HCCH.

*113^{ème} Conférence internationale du travail***Participation distinguée du Maroc à plusieurs égards**

La 113^{ème} session de la Conférence internationale du travail (CIT) se tient du 2 au 13 juin à Genève, avec une participation "distinguée du Maroc à plusieurs égards", traduisant l'engagement du Royaume dans les activités et la stratégie de l'Organisation internationale du travail (OIT), a affirmé l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Omar Zniber. Représenté à cette grande messe mondiale du travail par une forte délégation tripartite comprenant le gouvernement, le patronat et les syndicats, le Maroc "va se distinguer à plusieurs égards", a assuré M. Zniber dans une déclaration à la MAP.

Il a affirmé que le Maroc est "impliqué très fortement" dans les activités et la stratégie de l'OIT, citant trois volets majeurs qui sont le Sommet du développement social, qui se tiendra en novembre prochain à Doha, la 6^{ème} Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, prévue l'année prochaine au Maroc et la Coalition mondiale

pour la justice sociale, dans le cadre de laquelle le Maroc joue un rôle très important.

Concernant le Sommet du développement social, M. Zniber a souligné que "le Maroc joue un rôle fondamental dans la préparation de la déclaration politique de ce sommet au niveau de New York". Il a rappelé, à cet égard, que le Bureau international du travail (BIT) se positionne dans le cadre de sa résolution pour conduire un mécanisme de suivi veillant à l'application des engagements contenus dans la déclaration politique du Sommet de Doha.

Evocant la 6^{ème} Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, il a relevé le rôle majeur joué par le Maroc en tant que pays hôte des travaux de la dite Conférence pour sensibiliser et engager les Etats membres contre cette problématique majeure qui touche plus de 160 millions d'enfants dans le monde.

Il a saisi l'occasion pour mettre en exergue les avancées réalisées par le Maroc, notamment via l'Observatoire national des droits

de l'enfant (ONDE) et les efforts déployés en matière de lutte contre le travail des enfants.

S'agissant du rôle du Maroc dans le développement de la Coalition mondiale pour la justice sociale, M. Zniber a noté que "compte tenu de ses progrès en matière de protection sociale, le Royaume est en mesure de contribuer significativement à cette coalition, qui rassemble Etats, secteur privé, universités et académies, pour trouver des solutions mondiales à travers la coopération internationale en vue de généraliser la couverture sociale".

L'ambassadeur n'a pas manqué de mettre en exergue la récente visite du directeur général de l'OIT, Gilbert Hougbo, au Maroc, qui lui a permis de prendre connaissance des développements fondamentaux qui s'y réalisent, notamment la politique du développement social et le nouveau modèle de développement, initiés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Au cours de cette visite, M. Hougbo a rencontré les partenaires sociaux (le patronat et les

syndicats) et les autorités gouvernementales et visité divers sites, ce qui lui a permis de voir comment le Maroc "applique rigoureusement les normes de l'organisation dans son engagement avec celle-ci", a-t-il ajouté.

Revenant sur l'ouverture de la 113^{ème} CIT, qui a été marquée par la présentation du rapport soumis par le directeur général à la Conférence, M. Zniber a dit partager le constat de M. Hougbo quant au contexte international qui pose beaucoup d'incertitudes sur l'évolution de l'économie, du commerce mondial et des questions de développement, ainsi que les menaces qui pèsent sur l'ensemble du système multilatéral.

Il s'est fait aussi l'écho d'un récent rapport de l'OIT faisant état d'une chute significative de création d'emplois en 2025, ainsi qu'un autre démontrant l'impact de plus en plus évident de l'intelligence artificielle dans le monde du travail. Il en ressort notamment que 25% des emplois dans le monde sont menacés ou exposés à des transformations par l'in-

telligence artificielle générative.

A noter que la 113^e CIT, qui devrait connaître la participation de 6000 délégués issus des 187 pays membres de l'OIT, offre une plateforme de discussion approfondie et d'échange de vues sur trois principales thématiques que sont la protection contre les dangers biologiques en milieu de travail; le travail décent dans l'économie des plateformes; et la lutte contre l'informalité et la promotion des transitions vers la formalité.

La délégation marocaine comprend de hauts représentants du ministère de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, du Travail et des Compétences et de la Mission permanente du Royaume auprès de l'ONU-Genève. Côté partenaires sociaux, le Maroc est représenté par des délégations de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et de trois centrales syndicales que sont l'Union marocaine du travail (UMT), l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM) et la Confédération démocratique du travail.

Nasser Bourita : L'Opération Marhaba 2025 axée sur la fluidité du trafic, la sécurité renforcée et l'accompagnement de proximité

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a affirmé, mardi à la Chambre des conseillers, que l'Opération Marhaba 2025 sera essentiellement axée sur la fluidité du trafic, le renforcement de la sécurité et de la sûreté, l'accompagnement de proximité et le maintien d'une vigilance sanitaire accrue.

Intervenant lors de la session hebdomadaire des questions orales, M. Bourita a indiqué que 29 navires appartenant à sept compagnies maritimes assureront 12 liaisons depuis les ports d'Italie, de France et d'Espagne, ajoutant qu'un budget d'environ 28 millions de dirhams a été alloué pour améliorer les infrastructures d'accueil au port de Tanger-Med.

Le ministre a également souligné que la sécurité et la sûreté seront renforcées grâce à des mécanismes renforcés de contrôle aux frontières, tandis qu'un accompagnement de proximité sera assuré



via 24 centres d'accueil, dont 18 sur le territoire national et 6 à l'étranger, outre la mobilisation de ressources humaines supplémentaires, conformément aux Hautes

Instructions Royales.

Par ailleurs, M. Bourita a relevé que les consulats fonctionneront du 15 juin au 15 septembre, comme à l'accoutumée, en ser-

vice de permanence (samedis, dimanches et jours fériés), notant que les effectifs seront renforcés et des consulats itinérants seront mis en place "pour accompagner cette opération d'envergure, placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au profit de trois millions de citoyens".

La vigilance sanitaire s'inscrit également dans cette mobilisation générale, avec la présence d'équipes spécialisées sur les routes et dans les aires de repos, a-t-il poursuivi, mettant en avant que "l'objectif est d'améliorer cette opération d'année en année, de façon à être à la hauteur de l'ambition de Sa Majesté le Roi".

M. Bourita a, de même, rappelé que les préparatifs pour cette opération de grande envergure et hors pair incluent plusieurs réunions de la Commission nationale de transit, présidée par le ministre de l'Intérieur, ainsi que l'organisation le 29 mai dernier à Cadix d'une rencontre maroco-espagnole, outre des réunions sec-

Droits des femmes

Des panélistes mettent en avant le rôle de la société civile en matière de réformes juridiques

Les participants à un panel sur l'influence des actions menées par la société civile sur les réformes juridiques ont souligné, mardi à Rabat, l'importance du rôle de la société civile pour la promotion des droits des femmes au Maroc.

S'exprimant lors de ce panel tenu dans le cadre d'une Conférence initiée par le master "Droit des échanges euro-méditerranéens" relevant de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales (FSJES Agdal), sur "Les droits des femmes au Maroc : analyse d'une évolution portée par la société civile", les participantes ont affirmé que la société civile agit comme un levier essentiel de transformation juridique, et contribue à l'amélioration des législations vers plus d'égalité, de justice et de protection des droits humains.

A cette occasion, la présidente fondatrice du think-tank "Awal Houriates", Nouzha Skalli, a indiqué que la thématique de la conférence traite d'un sujet d'actualité, eu égard au grand chantier de réforme du code de la famille, impulsé par SM le Roi Mohammed VI, qui sollicite une réflexion et une mobilisation pour adapter les législations en vigueur aux mutations profondes de la famille marocaine à même d'en faire une cellule pour former les générations montantes.

A cet égard, elle a mis en avant le rôle crucial de la société civile, en tant que moteur essentiel des réformes juridiques en faveur des femmes, notant que les associations féminines, les col-

lectifs militants, les intellectuels engagés et les organisations de défense des droits humains portent la voix des femmes dans l'espace public.

Grâce à leur travail de sensibilisation, de mobilisation et de plaidoyer, des avancées majeures ont été réalisées, notamment la réforme du Code de la famille en 2004 et l'adoption de la loi contre la violence faite aux femmes, a-t-elle fait savoir, appelant à garantir une forte collaboration entre les institutions publiques et les acteurs associatifs pour que les réformes soient concrètes et appliquées.

De son côté, la professeure universitaire et présidente de la clinique de droit à la FSJES Agdal, Ilham Hamdai, a précisé que cette journée s'inscrit dans le cadre d'un cycle de conférences organisées par la clinique de droit depuis le lancement du chantier de réforme du Code de la famille par SM le Roi Mohammed VI.

Dans ce sens, elle a relevé que ce chantier d'envergure permettra d'accompagner les engagements du Royaume à l'international et de répondre à l'évolution de la situation de la femme marocaine, ajoutant que le rôle de la société civile demeure déterminant puisqu'elle constitue une composante essentielle pour les réformes juridiques. Au programme de la conférence figure un deuxième panel sur "l'évolution du droit pénal marocain en matière de protection des femmes", avec la participation d'experts et de spécialistes en la matière.

Colloque à Oujda pour la sensibilisation au handicap

Un colloque régional pour le renforcement de la prise de conscience collective de la question du handicap a été organisé, mardi à Oujda, à l'initiative de la coordination régionale de l'Agence de développement social (ADS) pour la région de l'Oriental.

Organisé en partenariat avec la coordination régionale de l'Entraide nationale de la région de l'Oriental, ce colloque s'inscrit dans le cadre des activités de la première campagne nationale de sensibilisation au handicap (du 21 mai au 21 juin 2025), menée par le ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille à travers une série de rencontres régionales sur les acquis réalisés en faveur des personnes en situation de handicap, qui leur ont permis de participer de manière effective dans le tissu social et économique.

Ces rencontres offrent également l'occasion d'examiner les principaux défis auxquels cette catégorie est confrontée pour jouir des droits fondamentaux, ainsi que les efforts déployés par les acteurs locaux pour favoriser son autonomisation et renforcer sa participation aux projets de développement territorial.

Les intervenants ont souligné l'importance de ce colloque pour mettre en lumière les questions liées au handicap et encourager les citoyens, les institutions, les secteurs public et privé et les associations de la société civile, à s'engager dans la création des conditions ap-

propriées et encourageantes pour faciliter l'insertion de cette catégorie dans tous les secteurs et domaines.

Le coordinateur régional de l'ADS de l'Oriental, Ahmed Bouziani, a indiqué que ce colloque constitue une occasion importante pour sensibiliser au handicap et appeler toutes les parties prenantes à faciliter l'accès des personnes en situation d'handicap aux différents services, insistant sur le fait qu'une personne en situation de handicap doit être considérée comme toute autre personne possédant des compétences et des aptitudes personnelles, d'autant plus que cette catégorie a démontré son talent dans divers domaines (recherche scientifique, sport, art, etc.).

Il a également mis en avant une série de mesures prises par l'Etat et le ministère de tutelle en faveur des personnes en situation de handicap, notant que l'ADS, depuis sa création en 1999, a accordé une attention particulière à ces personnes en consacrant au moins 10 pc du nombre de bénéficiaires de ses différentes interventions liées à tous les programmes (activités génératrices de revenus, formation, activités sportives et culturelles) au profit de cette catégorie.

De son côté, le professeur et chercheur en médias et communication stratégique à l'Université Mohammed Premier (UMP d'Oujda), Hicham Kazout, a mis en exergue le rôle des médias dans le changement de la vision négative et des stéréotypes à l'encontre des per-

sonnes en situation de handicap, soulignant que les médias et les réseaux sociaux jouent un rôle majeur dans le changement de ces idées préconçues sur cette catégorie, à travers la présentation de modèles positifs qui peuvent promouvoir une nouvelle vision sociétale qui soutient l'intégration de ces personnes dans les rôles sociétaux. Pour sa part, Houria Arrad, présidente de l'Association jeunesse des personnes en situation de handicap et leurs amis, a souligné l'importance de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap par l'encouragement des activités génératrices de revenus et de l'autonomisation économique, estimant que cette initiative représente une étape importante vers la sensibilisation au handicap et une participation plus efficace et positive des personnes en situation de handicap à la vie publique.

La rencontre a également été marquée par des exposés et des interventions sur la première campagne nationale de sensibilisation au handicap, le rôle de l'institution religieuse dans ce domaine et l'importance des activités sportives, culturelles et récréatives pour mettre en valeur les compétences et les capacités personnelles des personnes en situation de handicap.

La première campagne nationale de sensibilisation au handicap a pour objectif de lutter contre les stéréotypes, renforcer une approche basée sur les droits humains et promouvoir l'égalité des chances.

Economie

Tanger: Hausse de 0,5%
de l'IPC en avril dernier

L'indice des prix à la consommation (IPC) des ménages de la ville de Tanger a augmenté de 0,5% en avril dernier par rapport au mois précédent et de 0,8% en glissement annuel.

L'indice des prix des produits alimentaires a progressé de 1,4% en avril dernier par rapport à mars, en raison de l'augmentation des prix des "Fruits" de 12,1%, des "Légumes" de 5%, du "Poisson et fruits de mer" de 1%, du "Tabac" de 0,7%, du "Café, thé et cacao" de 0,5% et des "Produits alimentaires non classés ailleurs" et des "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus de fruits et de légumes" de 0,1% pour chacun d'eux, indique une note d'information de la direction régionale du Haut-commissariat au plan (HCP) de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

La variation mensuelle de l'indice des produits non alimentaires a décliné de 0,1%, suite à la baisse des prix des divisions du "Transport" de 0,4%, des "Loisirs et culture" et de la "Communication" de 0,2% pour chacun d'eux et des "Articles d'habillements et chaussures" de 0,1%, rapporte la MAP.

Par ailleurs, la hausse des prix des "Restaurants et hôtels" de 1,2% et des "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" de 0,1% et la stagnation des indices des autres divisions n'ont pas impacté l'évolution générale.

Sur un an, l'indice des prix des produits alimentaires a augmenté de 0,5% en avril dernier, sous l'effet de la hausse des prix des "Légumes" de 12,7%, du "Café, thé et cacao" de 3,7%, du "Tabac" de 3,6%, des "Produits alimentaires non classés ailleurs" de 2,6%, des "Viandes" de 1,9%, du "Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie" de 1,7% et des "Fruits" de 0,7%.

La même source note que la diminution des prix des "Huiles et graisses" de 5,7%, du "Poisson et fruits de mer" de 5,1%, du "Lait, fromage œufs" de 3,8%, des "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus de fruits et de légumes" de 3,3% et du "Pain et céréales" de 1,4% n'a pas affecté l'évolution générale.

La variation annuelle de l'indice des produits non alimentaires a également augmenté de 0,9%, alors que la variation des prix des divisions qui constituent les produits non alimentaires a fluctué entre une diminution de 2,9% pour la division du "Transport" et une augmentation de 7,8% pour la division des "Restaurants et hôtels".

L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il contribue au suivi et à l'analyse de la situation économique, et constitue un élément essentiel pour la mise en place de la politique financière et l'indexation des contrats entre les différents partenaires socio-économiques.

Maroc-Mauritanie

La COMAIP et la FNP consolident leur partenariat pour une pêche durable et concertée

La Confédération marocaine des armateurs industriels de la pêche pélagique (COMAIP) et la Fédération nationale de la pêche (FNP) mauritanienne ont ratifié une déclaration conjointe les 2 et 3 juin à Dakhla, marquant une avancée majeure dans la coopération halieutique entre les deux pays.

Cet engagement mutuel s'inscrit dans le cadre de l'accord signé en 2022 entre le Maroc et la Mauritanie relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture et dans la continuité de la déclaration d'intention d'Agadir, signée en février 2025 entre la COMAIP et la FNP lors du Salon Halieutis, indique un communiqué de la COMAIP.

Il vient concrétiser une vision partagée, celle d'une gestion durable et concertée des ressources halieutiques sur la côte Afrique Atlantique, notamment les petits pélagiques, dans le respect des principes et objectifs énoncés par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et le code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, rapporte la MAP.

"La Déclaration conjointe signée à Agadir incarne une vision commune d'un avenir partagé. Aujourd'hui, à Dakhla, nous œuvrons à donner corps à cette vision à travers des actions concrètes", a souligné le président de la COMAIP, Mohamed Lamine Hormatallah, cité par le communiqué.

De son côté, le président de la FNP de Mauritanie, Hamadi Baba Hamadi, dont l'allocation a été lue par le premier vice-président, Yahef Dhou El Bachir, a rappelé l'impératif d'une action collective, notant que la préservation et l'exploitation rationnelle de ces pêcheries nous obligent à la concertation et à la collaboration pour mener à bien des politiques



d'exploitation qui assurent la durabilité de ces ressources pour le bien des générations actuelles et futures".

De fait, au cours de cette rencontre bilatérale, les deux organisations professionnelles ont dressé un constat partagé sur les enjeux critiques liés à la préservation des ressources halieutiques, considérées comme un levier stratégique pour la sécurité alimentaire, le développement côtier et l'équilibre écologique régional.

La rencontre a également été enrichie par la participation de personnalités de référence du secteur, dont les interventions ont convergé vers un même appel à la responsabilité partagée.

L'économiste et expert international en pêche, Mohamadou Moustapha Kébé, a ainsi rappelé, d'après la même source, l'urgence d'une gouvernance collective des ressources halieutiques, avertissant que "sans gestion collective, les stocks partagés deviennent une tragédie des biens communs".

Dans le même esprit, le consultant international reconnu, Amadou Tall, a souligné l'importance des enjeux post-capture, qualité, traçabi-

lité et éco-labellisation, comme piliers d'une valorisation durable de la filière.

Poursuivant cette dynamique, l'Institut national de recherche halieutique a salué le caractère inédit de cette initiative portée par les professionnels eux-mêmes, qu'il a qualifiée de "signe fort de responsabilité et d'engagement pour la durabilité de la ressource".

Les deux parties ont ainsi convenu de la mise en place d'un comité conjoint COMAIP-FNP, avec pour mission de faciliter l'échange régulier d'informations scientifiques, techniques et socio-économiques relatives aux stocks partagés, et de proposer des mesures de gestion concertées et harmonisées, fondées sur des avis scientifiques indépendants.

Le comité va aussi collaborer avec les centres de recherche halieutique des deux pays pour mettre en place des systèmes communs de suivi et d'évaluation, afin d'assurer une gestion transparente et responsable.

Il devra également œuvrer à développer des initiatives conjointes en matière de formation et de sensibilisation des professionnels du

secteur.

La COMAIP et la FNP s'engagent à plaider conjointement auprès de leurs autorités respectives pour le renforcement de la coopération scientifique et technique bilatérale en matière d'évaluation des stocks partagés, ainsi que pour l'adoption de cadres réglementaires cohérents et alignés sur les recommandations internationales.

Elles appellent également au renforcement des systèmes de contrôle et de traçabilité des captures et des débarquements, afin de lutter efficacement contre la pêche illicite.

Par ailleurs, les professionnels marocains et mauritaniens de la pêche soulignent la nécessité de promouvoir une approche de gestion adaptative, réactive aux évolutions des stocks et de l'écosystème, garantissant ainsi une gestion flexible et durable, et expriment également leur volonté de renforcer les échanges entre professionnels marocains et mauritaniens, afin de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques, dans le respect des législations en vigueur, conclut le communiqué.

Holding Al Omrane : Le chiffre d'affaires en croissance de 31% au T1-2025

Le chiffre d'affaires (CA) du Groupe Al Omrane a atteint, au premier trimestre 2025, 1,23 milliard de dirhams (MMDH), représentant une progression de 31% par rapport à la même période de l'année précédente.

Selon le nouveau plan comptable du secteur immobilier entré en vigueur en 2025, le CA consolidé s'établit à 535 millions de dirhams

(MDH) au terme du premier trimestre 2025, explique le groupe Al Omrane dans un communiqué sur ses résultats financiers.

Par ailleurs, les recettes enregistrées se maintiennent au même niveau que la période comparable de 2024, atteignant 1,24 MMDH.

L'activité opérationnelle du groupe s'intensifie avec des investissements de 1,34 MMDH ré-

lisés durant les trois premiers mois de 2025, marquant une hausse significative de 33% par rapport au premier trimestre 2024, ajoute la même source.

Sur le plan financier, Al Omrane présente une situation d'endettement d'un montant total de 5 MMDH, en légère baisse de 3% par rapport à fin décembre 2024 où il s'établissait à 5,14 MMDH.

Crédit bancaire : L'encours augmente à 1.157,3 MMDH à fin avril

L'encours du crédit bancaire s'est établi à 1.157,3 milliards de dirhams (MMDH) à fin avril 2025, en hausse de 5,4% par rapport à la même période de 2024, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Cet encours se répartit sur les agents non financiers avec 961,8 MMDH et les agents financiers (195,5 MMDH), précise BAM dans son récent tableau de bord "Crédits-Dépôts bancaires".

Les concours aux entreprises non financières privées ont marqué une progression annuelle de 2,3%, relève BAM, notant que cette évolution résulte essentiellement de la hausse de 9,6% des crédits à l'équipement et de 7,3% des prêts à la promotion immobilière. En revanche, les facilités de trésorerie ont enregistré un repli de 2%.

Selon l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit au titre du quatrième trimestre (T4-2024), les critères d'octroi auraient été assouplis pour les crédits de trésorerie et à l'équipement et durcis pour les prêts à la promotion

immobilière, rapporte la MAP.

Ces constats sont valables aussi bien pour les prêts accordés aux très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) que pour ceux aux grandes entreprises (GE).

Pour ce qui est de la demande, les banques déclarent une hausse pour tous les objets de crédit et pour toutes les tailles d'entreprises, GE et TPME.

L'enquête de conjoncture de BAM indique que l'accès au financement bancaire, au T1-2025, a été jugé "normal" par 84% des industriels et "difficile" par 10% d'entre eux. En outre, le coût du crédit aurait été en stagnation selon 73% des entreprises et en baisse selon 21%.

Au premier trimestre 2025 (T1-2025), les taux appliqués aux nouveaux crédits se sont repliés, d'un trimestre à l'autre, de 9 pb à 5,17%. Ils se sont établis à 4,96% pour les GE et à 5,61% pour les TPME.

Concernant les crédits accordés aux ménages ils ont enregistré une hausse annuelle de 2,6%, en lien princi-

palement avec la hausse de 2,5% des prêts à l'habitat et de 2,7% de ceux à la consommation.

Le financement participatif destiné à l'habitat, sous forme notamment de Mourabaha immobilière, a poursuivi sa progression et s'est établi à 26,2 MMDH après 22,5 MMDH une année aupara-

ravant.

Au T4-2024, les banques indiquent des critères d'octroi assouplis aussi bien pour les prêts à l'habitat que pour ceux à la consommation. Pour la demande, elle aurait augmenté tant pour les prêts à la consommation que pour ceux à l'habitat.

Pour ce qui est des taux

appliqués aux nouveaux crédits, ils ressortent, au T1-2025, globalement en hausse à 5,96% par rapport au trimestre précédent, recouvrant un accroissement de 14 points de base à 7,13% pour les crédits à la consommation et une quasi-stagnation à 4,74% pour les prêts à l'habitat.



The Guardian : Le centre financier de Casablanca, une porte d'entrée incontournable vers l'Afrique

Le hub financier de Casablanca Finance City (CFC) s'affirme comme une porte d'entrée incontournable des investisseurs internationaux en quête d'opportunités d'affaires dans le continent africain, écrit mardi le quotidien britannique, The Guardian.

Pendant des siècles, Casablanca a été une plaque tournante du commerce du fait de sa position géographique entre l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe, indique le grand tirage londonien, soulignant qu'à travers CFC, la capitale économique du Maroc fusionne ses racines

historiques avec une forte identité commerciale moderne afin d'attirer les investissements.

Depuis sa création en 2010, ce quartier d'affaires a réussi, notamment grâce à un régime fiscal avantageux, à attirer plus de 240 entreprises internationales, et à soutenir plus de 7.000 emplois, précise le quotidien.

La directrice générale adjointe de CFC, Lamia Merzouki, citée par le Guardian, affirme que le hub tire profit de la stabilité politique et macroéconomique du Maroc, ce qui positionne Casablanca comme une

destination de choix dans un contexte mondial marqué par l'incertitude, rapporte la MAP.

Représentant « un point d'entrée clé pour les entreprises en Afrique », la vocation de CFC est appelée à se renforcer, observe le journal, précisant que le potentiel du centre d'affaires ne se limite pas au secteur financier.

Le hub casablancais développe activement des initiatives dans les domaines de l'innovation technologique, des fintechs, des crédits-carbone et du financement durable, ajoute le média, relevant que le centre financier maro-

cain héberge également des fonds continentaux qui se positionnent sur une trajectoire ayant pour objectif de stimuler le développement des infrastructures à travers le continent.

Le centre d'affaires casablancais est lié par des accords de coopération avec plus de 20 agences africaines de promotion des investissements, poursuit le Guardian, soulignant que les progrès réalisés par le centre financier de Casablanca s'inscrivent dans une dynamique qui reflète l'évolution du Maroc en tant qu'acteur majeur de l'investissement en Afrique.

Plus de 10.000 festivaliers par jour attendus pour la 1^{ère} édition du Casablanca Music Week

Casablanca s'apprête à vibrer au rythme de la 1^{ère} édition du Casablanca Music Week (CMW), un événement musical pluridisciplinaire qui se tiendra du 20 au 29 juin à La Casablancaise, réunissant des artistes majeurs autour d'une programmation diverse et variée, avec plus de 10.000 festivaliers attendus chaque jour.

Initié par NRJ Maroc, ce festival urbain inédit ambitionne de faire rayonner la métropole à travers une célébration de la musique, du divertissement et de la créativité contemporaine, offrant une expérience pluridisciplinaire mêlant musique, cinéma, gaming, sport et échanges intellectuels.

"Avec plus de 10.000 festivaliers attendus sur les dix jours, le CMW réunira des artistes de renommée mondiale, des talents émergents et un large public autour d'une programmation riche et variée", a annoncé, lors d'une conférence de presse, Hakim Chagraoui, fondateur, directeur artistique du festival et DG de NRJ Maroc.

Selon lui, cette première édition n'est qu'un début. "Le CMW portera chaque année plus haut l'image de Casablanca. Ce que nous construisons ici, c'est une plateforme durable pour l'échange culturel et l'innovation".

"Le CMW est une vision devenue réalité. Nous voulions créer un événement qui reflète l'énergie de Casablanca, sa diversité, sa jeunesse, et sa position en tant que carrefour des cultures. Cette première édition porte une ambition claire: faire de Casablanca un pôle culturel incontournable au niveau régional",



a-t-il soutenu.

Pour le directeur général de Casablanca Events et Animation, Mohamed Jouahri, "cet événement s'inscrit dans une dynamique de transformation culturelle que nous portons depuis plusieurs années à Casablanca. A travers le Casablanca Music Week, nous cherchons à instaurer une nouvelle manière de vivre la culture en milieu urbain".

"En soutenant cette initiative, nous affirmons avec conviction la vocation de Casablanca à devenir une scène ouverte à l'innovation artistique, aux cultures urbaines et aux formes contemporaines d'expression. Le CMW s'aligne parfaitement avec notre vision: celle d'une métropole qui inspire, qui rassemble et qui donne une voix à

sa jeunesse créative", a-t-il ajouté.

De son côté, le directeur régional Casablanca-Settat de la Société nationale de réalisation et de gestion des équipements sportifs (SONARGES), Benaïssa Boujnoui, s'est félicité de voir La Casablancaise accueillir un événement d'une telle envergure. "L'ouverture de cet espace aux grandes manifestations culturelles illustre notre volonté d'en faire un pôle polyvalent, au service de la jeunesse et de la créativité marocaine. Le CMW est une belle démonstration de ce potentiel", s'est-il réjoui.

"Le CMW en est une illustration concrète: il démontre tout le potentiel de ce site à accueillir des manifestations culturelles majeures, capables de mobiliser et de fédérer

un large public", a-t-il dit.

Les week-ends du festival seront marqués par des performances de stars internationales, avec des têtes d'affiche prestigieuses telles que Jason Derulo, Gims, Mary J. Blige, Hussain Al Jismi, et Hoba Hoba Spirit. Ces artistes, venus des quatre coins du monde, offriront des spectacles inoubliables, couvrant des genres allant du R&B au hip-hop, en passant par la pop et la musique arabe et marocaine.

Le CMW ne se limite pas aux concerts. Le festival intégrera des projections de films, permettant au public de découvrir les dernières sorties au sein de La Casablancaise. Les amateurs de gaming pourront s'affronter lors de compétitions passionnantes, tandis que les sportifs profiteront d'activités dynamiques comme le fitness.

Un cycle de conférences réunira des experts et acteurs culturels pour discuter de l'avenir de l'événementiel et des industries créatives. Ces échanges viendront enrichir l'expérience des festivaliers, ajoutant une dimension intellectuelle à ce festival résolument complet.

Le village du CMW sera un véritable lieu de vie, rassemblant une zone food avec une quinzaine de restaurateurs, des stands immersifs proposés par les partenaires, et des happenings autour du cinéma, du gaming et du sport.

Les tickets sont disponibles sur webook.com et guichet.com, avec deux formats d'accès: Tickets Gold ou Black, ainsi que des cartes Gold ou Black qui donnent accès à tous les concerts.

Nabil El Jay : La représentativité des auteurs et des titulaires des droits voisins au CA du BMDAV est une pierre angulaire pour moderniser le secteur

Le président de la Commission chargée de superviser l'élection des représentants des auteurs et des titulaires des droits voisins au Conseil d'administration (CA) du Bureau marocain des droits d'auteur et des droits voisins (BMDAV), Nabil El Jay, a affirmé, mardi à Rabat, que cette échéance prévue cette année constitue "une pierre angulaire" dans le processus de modernisation de la gestion collective du secteur.

Pour la première fois, le CA du BMDAV comprend des représentants directs des auteurs, éditeurs et artistes affiliés au système de gestion des droits, plus de soixante ans après la création du Bureau, a indiqué M. El Jay lors d'une conférence de presse consa-

crée à ces élections.

A cet égard, il a appelé tous les auteurs et les titulaires des droits voisins à participer activement et de manière responsable à cette démarche participative, soulignant que la Commission chargée de la supervision s'engage à garantir la transparence et l'équité de tout le processus électoral.

La Commission a mis en place un système électoral qui répond aux exigences d'intégrité, de pluralisme et d'équité, assurant la représentativité des différentes sensibilités professionnelles, territoriales et de genre et consacrant, de la sorte, le principe de la représentativité équilibrée et globale de toutes les catégories concernées, a-t-il fait savoir.

Il a souligné que la Commission demeure ouverte aux personnes concernées par ces élections pour leur apporter les éclaircissements nécessaires et répondre aux différentes questions relatives au déroulement de cette échéance.

La Commission a été mise en place par décision du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication dans le but de préparer les élections des représentants des auteurs et des titulaires des droits voisins au CA du BMDAV.

Elle est également chargée d'arrêter les listes du corps électoral, définir les conditions de candidature, recevoir les candidatures et superviser l'ensemble des étapes du processus électoral

jusqu'à l'annonce des résultats définitifs. La Commission a entamé ses travaux le 14 mars, en élaborant un règlement électoral spécifique et en définissant les conditions de candidature, dans le but de garantir l'intégrité, la transparence et l'égalité des chances entre tous les candidats.

Outre M. El Jay, la Commission comprend 15 membres représentant différents domaines de la créativité et de la création. Il s'agit d'Ibrahim Barakat, Samia Akariou, Amine Nassour, Mohamed Bouffas, Saoudi Sidi Mohamed, Hicham Jabari, Tawfik Hazeb (Big), Mourad Halhouli (El Hor), Amina Adel, Mohamed Bilal, Rachida Talal, Batoul El Merouani, Foulane Bouhssine et Mohamed Ghabari.

Le Maroc ouvre le bal du Mois du cinéma et de la culture arabe à Karlovac

Le Maroc a inauguré, pour la deuxième année consécutive, le Mois du cinéma et de la culture arabe, organisé du 03 au 24 juin au Centre de multimédia "Kino Edison" de la ville croate de Karlovac.

L'ambassade du Maroc en Croatie a ouvert ce cycle cinématographique, mardi soir, avec la projection du téléfilm marocain "Damlj Zhirou", réalisé par Hassan Benjelloun et produit par Mohammed El Mehdi Ayouché.

Le film met en lumière l'art du Melhoun, genre poétique et musical emblématique du patrimoine marocain, inscrit en 2023 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

Intervenant à cette occasion, le directeur du Kino-Edison, Ivan Gojmerac, qui a toujours été fasciné par la richesse historique et culturelle du Maroc, s'est réjoui de l'ouverture, pour la seconde fois, par le Royaume du cycle du cinéma et de la culture arabe à Karlovac.

Il s'est également félicité de la présence de l'actrice marocaine Majida Benkirane, l'un des visages les plus marquants de ce téléfilm, venue de Rabat pour assister à cet événement culturel.



De son côté, l'ambassadeur du Maroc en Croatie, Nour El Houda Marrakchi, a remercié M. Gojmerac pour son intérêt pour le cinéma arabe et ses efforts en vue de mettre en avant la culture arabe au sein de sa région.

Elle s'est également félicitée de l'intérêt du public croate pour cette manifestation culturelle et de ses témoignages très positifs envers la culture marocaine.

Une cérémonie a été organisée à cette occasion, durant laquelle les convives, dont des membres de la communauté marocaine établie en Croatie, ont pu apprécier le thé et les

douceurs marocaines.

"Kino Edison" est une institution emblématique de Karlovac, alliant patrimoine culturel, arts audiovisuels et technologie moderne. Construit entre 1918 et 1920, ce cinéma occupe une place particulière dans l'histoire culturelle de la Croatie en tant que l'un des plus anciens du pays.

Conçu par les architectes zagrebois Bruno Bauer et Edo Schoen, le bâtiment se distingue par son style art déco romantique. A son ouverture, il offrait 490 places, ce qui en faisait le plus grand cinéma de Croatie à l'époque.

Bouillon de culture

Exposition

L'Institut Cervantes de Marrakech abrite, jusqu'au 30 juin, une exposition intitulée "Réflexions dans le brouillard", à l'initiative de l'ambassade de la République du Salvador au Maroc.

Cette exposition, qui vise à faire découvrir la richesse de la scène artistique salvadorienne, met en lumière les œuvres des artistes Bárbara Raes et Mario Salmerón, ainsi que d'autres toiles de Fernando Llorit, dont le style distinctif se caractérise par des couleurs vives, des formes épurées et une forte symbolique spirituelle.

En effet, Salmerón expose des œuvres réalisées en nuances de gris, dans un style inspiré de la gravure, invitant le public à une introspection visuelle et émotionnelle, tandis que les réalisations de Raes adoptent une approche satirique et critique mettant en relief les contradictions de la nature humaine.

Festival

La Direction provinciale de la jeunesse à Es-sauira organise, le 10 juin à la maison des jeunes, les éliminatoires provinciales du Festival national de musique pour la jeunesse, placées sous le thème "Ta voix est un trésor, laisse ton talent s'exprimer".

S'inscrivant dans le cadre des manifestations artistiques nationales dédiées à la jeunesse, cet événement constitue une plateforme dynamique de promotion des jeunes talents dans le domaine musical, tout en les incitant à s'impliquer activement dans la scène culturelle nationale. Cette initiative a pour objectif d'identifier et de valoriser les talents artistiques émergents au niveau local, en leur offrant un espace propice à leur épanouissement et à leur qualification pour les étapes finales du concours à l'échelle nationale.

Brahim El Haissan expose «Le Désert a une trace...» à Tanger

Les cimaises de la galerie d'art du Centre culturel Iklyle de Tanger abritent les œuvres de l'artiste-peintre et critique esthétique Brahim El Haissan sur le thème « Le Désert a une trace... ». Organisée par la Fondation Mohammed VI pour la promotion de l'action sociale de l'éducation et de la formation, cette exposition présente une série d'œuvres de ce plasticien réalisées entre 2017 et 2025.

Selon l'artiste Brahim El Haissan, les traces apparaissent dans cette expérience pigmentaire au fur et à mesure qu'elles disparaissent et s'éteignent, teintées de dépôts de couleurs et de broderies qui leur confèrent des dimensions visuelles changeantes. « Les traces deviennent donc cinétiques, refusant l'immobilité et la stabilité, comme dans la coutume et la culture des nomades du désert, qui comprenaient la valeur du voyage et le considéraient comme un pouvoir personnel qui les protégeait de la soumission et de l'assujettissement. Chaque fois qu'ils voyageaient, ils se sédentarisèrent et emportèrent avec eux leur culture orale dans leurs mémoires et leurs coffres », indique-t-il à ce propos.

Couleurs traditionnelles, bistre, cobalt, safran, couleurs des pays, des sites, du temps qu'il suffit de regarder pour que soudain surgisse rayonnante et fière la femme sahraouie. « Dans ses plis savamment apprêtés, se trouve un mode d'expression nouveau, chaleureux, intime et profond, une effusion sympathique qui traduit d'une manière incomparable l'amour jusque dans ses plus délicates

nuances. Il nous apporte par-là cette chose indéfinissable qu'on nomme le charme. Mais il n'hésite pas à montrer quelque hardiesse dans la forme que seule notre époque autorise, on s'imagine le ciel, le silence et tous les parfums de la nuit tentatrice autour de la femme enivrée », souligne le critique d'art français Daniel Couturier.

Rappelons que dans le cadre de cette exposition, un catalogue de taille moyenne (44 pages) a été publié, comprenant une biographie artistique, des représentations d'œuvres d'art, ainsi qu'une interview collective diversifiée sur le contexte thématique et les caractéristiques techniques et stylistiques qui marquent cette expérience créative. Cette interview avec El Haissan a été réalisée par une pléiade d'esthètes et de critiques d'art du Maroc et d'ailleurs. Il s'agit de Tallal Moualla (Syrie), Mohammed Benhamouda, Fetah Benameur, Sami Ben Ameer et Khalil Gouia (Tunisie), Mohammad Al Ameri (Jordanie), Mostapha Issa, Amal Nasr, Mohamed Mahdi Hemida (Égypte), Ali Najjar (Irak), Fakhriya Al-yahyai (Sultanat Oman), Abdulrahman Al Soliman (Arabie saoudite), et du Maroc: Abdellah Cheikh, Chafik Ezzouguari, Nouredine Fathy, Benyounes Amirouche, Aziz Azhari, Driss Kattir, Hassan Laghdache et Said Kermas, ainsi que deux textes en français du critique français Daniel Couturier et de l'artiste et écrivain Hassan Moukdad.

Il y a chez Brahim El Haissan cette né-



cessité à faire état d'une certaine réalité socio-culturelle présente aussi sous formes de mediums et signes et de matières... C'est ce que pense aussi le plasticien et écrivain Hassan Moukdad. « Les récentes propositions plastiques d'El Haissan constituent la synthèse inévitable de toutes ses expériences ultérieures. Ce plasticien, tel un archéologue de la mémoire, scrute les pistes des traces qui marquent les profondeurs de son être et tente ce «Dépassement de soi» que souhaite vivre tout créateur: se libérer, prendre du recul et faire une nouvelle relance... », affirme-t-il. Pour lui, c'est ainsi que s'élaborent d'autres perspectives artistico-intellectuelles, engendrées grâce aux pérégrinations de la mémoire et du temps, conduisant à l'élaboration d'une expres-

sion plastique authentique, allusive et pendant esthétique incontestable.

Soulignons enfin qu'à l'occasion de cette exposition, une table ronde a été organisée le 17 mai 2025 sur le thème « L'expérience de la trace dans l'art plastique », animée par le poète et journaliste Said Koubric, avec la participation des critiques d'art, chercheurs et artistes Chafik Ezzouguari, Nouredine Fathi, Benyounes Amirouche, Driss Kattir, Abdelkarim El Azhar, Said Kermas, Ahmed Lotfeallah, Youssef Saadoun, Hassan Laghdache et Brahim Machtat, ainsi que la présentation du projet de livre « Veilleurs de la trace - Expériences picturales arabes » de Brahim El Haissan, présenté par le critique d'art Abdellah Cheikh.

Ayoub Akil

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

ORizontalement

- 1- Idéal
- 2- Source de glacier - Période - Matin et soir
- 3- Maison de sous
- 4- Note - Lâche
- 5- Apprécié - L'absent
- 6- Lopin - Héros de Virgile
- 7- Pompette - Théâtre chanté
- 8- Mais latin - Missive - Renvoi
- 9- Prophète hébreu - Mer gréco turque
- 10- Satisfait - Club marocain

VERTICALEMENT

- 1- Interventions
- 2- Sherry - Poilu
- 3- Première épouse - Avancé
- 4- Vieux monsieur - En agrafe
- 5- A moi ! - Grecque
- 6- Projet animal - Saint renversé
- 7- Charge utile - Guette
- 8- Faillite - Gallium
- 9- Quolibets
- 10- Lame - Politique portugais

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	E	P	T	E	N	A	I	R	E
2	A	L	E	R	T	E		L	E	T
3	T	A	R	I	E		M	I	N	E
4	U	V	E	E		C	A	E	N	
5	R	E	N	S	E	I	G	N	E	R
6	N		N		V		E	N		U
7	A	L	I	T	E	S		E	R	S
8	L	U	T	A		O	S	S	U	E
9	E	N	E	R	G	I	E		D	E
10	S	E		D	U	E	L	L	E	S

Grilles de sudoku

Facile

4		1						9
		5	1	4	3			6
6	8				9		3	
5				9			6	
	7	9				1	4	
	6		1					2
	9	2					5	3
7			9	8	6	2		
8						6		7

Moyen

1	2	6						
	8	9	1					2
3	4	5	2					9
		8				7		
	1	7	5		6			
		4				3		
4		8	7		9	3		
8			9	3	5			
				1	2		8	

Difficile

	3	8		1				
	2		9				4	
		4			5	1		
			7		4			
		9	3	2				
	5		2					
8	3			1				
2			5		3			
			8		7	9		

Expert

2			8		6	5		
	6	1			2			
3				9				
			8				4	
	5	4	6		8			
4			7					
		2					7	
		8		1	9			
	1	7	4					5

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	4	7	5	1	3	8	6	9
9	5	3	6	8	4	7	1	2
1	6	8	7	2	9	3	5	4
8	2	1	9	5	7	6	4	3
6	3	9	2	4	8	1	7	5
5	7	4	1	3	6	2	9	8
7	8	6	4	9	2	5	3	1
4	1	2	3	6	5	9	8	7
3	9	5	8	7	1	4	2	6

Moyen

1	8	6	5	7	2	9	3	4
9	5	4	3	8	1	7	2	6
3	7	2	6	4	9	8	5	1
4	6	7	1	5	8	2	9	3
2	1	5	9	3	4	6	7	8
8	3	9	2	6	7	4	1	5
7	2	8	4	1	3	5	6	9
6	4	3	7	9	5	1	8	2
5	9	1	8	2	6	3	4	7

Difficile

7	6	2	8	1	3	4	5	9
3	1	9	4	5	2	8	6	7
8	5	4	9	6	7	2	1	3
2	8	3	5	7	4	6	9	1
1	9	7	2	8	6	3	4	5
5	4	6	1	3	9	7	8	2
9	7	5	3	4	8	1	2	6
6	2	8	7	9	1	5	3	4
4	3	1	6	2	5	9	7	8

Expert

7	1	4	3	8	9	2	5	6
2	8	3	4	6	5	7	9	1
6	9	5	2	1	7	4	8	3
9	2	6	7	4	3	5	1	8
8	4	7	9	5	1	6	3	2
5	3	1	6	2	8	9	4	7
3	5	2	1	7	4	8	6	9
1	6	8	5	9	2	3	7	4
4	7	9	8	3	6	1	2	5

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
CT ZAGMOUZEN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° 04/ZAG/2025

SÉANCE PUBLIC

Le 18/06/2025 à 10H 00. Il sera procédé, dans la salle de réunions de la Commune ZAGMOUZEN, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié au titre de prix, concernant **ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU AU PROFIT DE L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE ZAGMOUZEN PROVINCE DE TAROUDANT**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de	L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de
deux Mille Dirhams, Zéro Centimes (2 000,00 DHS)	150 000,00 DHS CENT CINQUANTE MILLE Dirhams, Zéro Centimes

- Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023 au portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 de règlements de consultation des appels d'offres sus visés

N° 3605/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
CT ZAGMOUZEN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° 05/ZAG/2024

SÉANCE PUBLIC

Le 18/06/2025 à 11H 00. Il sera procédé, dans la salle de réunions de la Commune ZAGMOUZEN, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié au titre de prix, concernant **Travaux De démolition de souk « ZAGMOUZEN » (de 42 magasinset Lemettayage et déblaiement du site d'une superficie de 10 000 m2) au centre ZAGMOUZEN.**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de	L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de
DEUX Mille Dirhams, Zéro Centimes (2 000,00 DHS)	113 160,00 cent treize mille cent soixante Dirhams 00 Centimes

- Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023 au portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 de règlements de consultation des appels d'offres sus visés

N° 3606/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'ERRACHIDA
CERCL ERRACHIDIA
COMMUNE OUED NAAM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2025

Le lundi 30 juin 2025 à 14 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT **OUED NAAM** à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR SEMI ENTERE D'EAU POTABLE A KSAR KADDOUSSA COMMUNE OUED NAAM EN LOT UNIQUE.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinq mille Neuf Cent (5.900,00) Dirhams**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage dont 20% TVA est fixé à la somme de : **Deux Cent Quatre Vingt-dix-huit mille Cinq Cent Quatre Vingt-quatre Dirhams TTC (298584.00 DHS)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret N°2-22-431 du 15 chaaban 1444 (8/03/2023) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation.
- Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification du ministère de l'équipement et de l'eau à savoir :

Secteur	Qualification exigées	Classe
A	A6	5

NB : Les concurrents doivent communiquer leurs coordonnées et bien enregistrer une adresse E-mail valide dans le portail des marchés publics pour qu'ils reçoivent tout éclaircissement ou modification introduite dans le dossier d'appel d'offre

N° 3608/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
CT ZAGMOUZEN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°06/ZAG/2024

SÉANCE PUBLIC

Le 18/06/2025 à 13H 00. Il sera procédé, dans la salle de réunions de la Commune ZAGMOUZEN, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié au titre de prix, concernant **ELABORATION ET ACTUALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AEP(CNTR ZAGMOUZEN -IMMIDER - AGHBALOU -ARG -IRZI -TAFOURTE -TIFNGHIW -IMENDRA -TABIA N IGHY -TAGJDITE -TACHAKCHITE -AGNI NTLATA -TASRGA , TAGJDITE -TODADIN (IGNAN) -TISKHET ET ASTIF ET ANNEXE DE LA COMMUNE), TRAVAUX DE DEMOLITION DE SOUK « ZAGMOUZEN » ET LEVEE TOPOGRAPHIQUE ET DOSSIER TECHNIQUE POUR LOT TERRAIN DE LA COMMUNE ZAGMOUZEN AU PROFIT DE LA COMMUNE ZAGMOUZEN.**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de	L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de
TROIS Mille Dirhams, Zéro Centimes (3 000,00 DHS)	166 600,00 DHS CENT SOIXANTE SIX MILLE SIX CENTS Dirhams, Zéro Centimes

- Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023 au portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de règlements de consultation des appels d'offres sus visés

N° 3607/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°: 09/2025/CZ

Le Jeudi :03/07/2025 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° :09/2025/CZ ayant pour objet :

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE ZEMAMRA.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :QUINZEMILLEDirhams(15.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de sept cent cinquante-six milledeux cent quarante Dirhams ,00 CTS TTC(756.240,00DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articlesde 30 à 34 et 135du décret n° 2-22-431relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

obligatoirement envoyer les offres, par voie électronique à partir du portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.maconformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 4Hija 1444 (23 Juin2023) relatif à la dématérialisation des procédures,des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification à savoir :

Secteur	Classe	qualification
J	4	J4

N° 3609/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Tanger-Tétouan-Al-Hoceima
Province d'Al-Hoceima
Commune Taghzout

Avis d'appel d'offres ouvert national N° 03//2025

Lejeudi 03/072025à 11 heuresil sera procédé dans le Bureau du Président de la Commune Taghzout, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix: Travaux aménagement de 08 pistes endommagées sur 8300 ml au niveau de la commune de Taghzout province d'Al-Hoceima Région Tanger-Tétouane-Al-Hoceima

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publique : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est :quarante neuf mille sept cent quatre vingtdhs(49780,00) DIRHAMS.

Estimation des coûts des prestations est :deux million quatre cent quatre vingt neuf mille quarante quatredhs et 80 cts(2489044,80 dhs)T.T.C

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30et 31 du décret n° 2.22.431 du 15chaabane 1444 1er 1434 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leur dossier :

Par voie électronique du portaildes marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04et 05du règlement de la consultation.

Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
B	B1 – B3	Classe 4

N° 3610/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE LARACHE

**Avis d'appel d'offres ouvert simplifié
N° 24/DPETL/Lar/2025**

Le 19 JUIN 2025 à 11 H du matin, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Malkhazine Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

TRAVAUX DE BALISAGE DES PLAGES :

- MIAMI
- RAS RMEL (coté digue nord)
- RAS RMEL coté plage dangereuse (plage pelecrosa)
- PLAGES Oued Elkhmiss (khmiss sahel) à la province de Larache.

(PROVINCE DE LARACHE)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000 ,00 Dirhams, (Cinq Mille Dhs).

L'estimation des coûts des prestations : 353 160,00 Dirhams, (Trois Cent Cinquante Trois Mille Cent Soixante Dhs TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22- 431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 03 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et classification.

Secteur	Qualification Exigée	Classe minimale
E Travaux maritimes et fluviaux	E15 Signalisation maritime	5

N° 3612/PA

REGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE D'EL JADIDA
CERCLE DE SIDI SMAIL
CAIDAT D'OULED HAMDANE
C.T SI HSAIN BEN ABDERRAHMANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2025/SI HSAIN**

Le 30/06/2025 à 11Heures. Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune SI HSAIN BEN ABDERRAHMANE, sis au siège de la commune SI HSAIN Caïdat OULED HAMDANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix, pour travaux installation des poteaux et câblage :Extension réseau électrique de 39 foyers aux douars :suivants:labraber.elhmiryate.rbabza.rjilate.elzghrta.slabta.chraka.elmsaada.ouled meki.ouled naam.ouled hajaj.ouled ali moussa.ouled masoude ben abdellah.al bihate.oulja.el aamamra à la Commune si hsain ben Abderrahmane ,Province d'El-Jadida.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : UN MILLION SIX CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SIX DH 96 CTS (1692466.96 dh).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE TROIS MILLE HUIT CENT DH (33800.00dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics.

Il est exigé que les concurrents doivent produire la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur ,classe et qualification valable délivrée par le ministère de l'équipement ,du transport, de la logistique et de l'eau comme suit :

Secteur	Qualification	Classe Minimum
J	J4 J5	3

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de consultation.

N° 3611/PA

BETA ELASTOMERE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL: DOUAR OULAD SIDI ALI BEN AZOUZ CASCADE MOHAMMEDIA
AU TERME D'UN PV DE DECISION EN DATE DU 12/12/2023, IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT :
- TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL A DOUAR OULAD SIDI ALI BEN AZOUZ CASCADE MOHAMMEDIA
- MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS.
- LE DEPOT LEGAL A ETE EFFECTUE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MOHAMMEDIA SOUS N° 1129/1307 EN DATE DU 28/05/2025

N° 3614/PA

MAPMASTERS - SARL AU
18, Boulevard Moulay El Hassan 2ème Etage Appt N° 3 - Rabat
Par Décision de gérance en date du 02/05/2025, L'association unique de la société dénommée MAPMASTERS - SARL AU, au capital de 100.000 DHS ayant son Siège social au 18, Boulevard Moulay El Hassan 2ème Etage Appt N° 3 - Rabat, immatriculée au registre de commerce de Rabat sous numéro 164473, a décidé ce qui suit :
* le transfert du siège social de la société, à compter du 02/05/2025, précédemment fixé au 18, Boulevard Moulay El Hassan 2ème Etage Appt N° 3 - Rabat à la nouvelle adresse suivante :
Magasin N° 5 , Avenue Targa Imm.18 Hay Nahda - Rabat
L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Rabat, sous le n° ...191991...le 03/06/2025
POUR EXTRAIT ET MENTION
La Gérance.

N° 3615/PA

« STE SOUANI CONSTRUCTION S.A.R.L (A.U) »
Société à Responsabilité Limitée au associée unique Au Capital de 100.000,00Dirhams
SIEGE SOCIAL : DR SOUANI AIT YOUSSEF OU ALI AL HOCEIMA.
RC : 3493
IF: 50526404
- Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société * STE SOUANI CONSTRUCTION SARL AU, du 29/04/2025, est décidé ce qui suit :

• La Modification d'article (Article 3 Dans l'ancien statut)
* La Mise à jour des statuts de la Société * « STE SOUANI CONSTRUCTION SARL AU » (Suite aux différentes modifications)
Article 3: AJOUTE D'ACTIVITE.
-Import-export
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de 1 er instance d'Al-Hoceima Le 02/06/2025 Sous N° 76 dont R.C N° 158 / Al-Hoceima.

N° 3616/PA

ESPACE FINANCE SARL
CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE
204, BD Emile Zola Rce Al Karam Bureau N°2 Belvédère - Casablanca
Tél. 0522 40 06 92/91
Fax : 0522 40 05 43
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/05/2025, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : BM CERAMICA S.A.R.L
- Objet : NEGOCE DE MATERIEL DE CONSTRUCTION,
- Siège Sociale : 77 RUE MOHAMED SMHA ETG 10 APT 57 - Casablanca,
- Capital Social : fixé à la somme de cent mille dirhams (100 000.00 dhs) divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune et sont attribuées à :
 - Mr Mostafa BENSLIMANE QASBAOUI : 500 parts sociales
 - Sté ALKEN-GROUPE : 500 parts sociales
- Durée : 99 année à compter du jour de la constitution définitive.
- Gérance : La société est gérée et administrée par Mr Saïd AKRID pour une durée indéterminée,
- Année Sociale : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Registre de commerce : Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 03/06/2025 sous N°974864 (RC N°680027).

N° 3617/PA

M4 TECH -SARL
ICE : 00374429500054
Aux termes d'un acte SSP en date du 20/05/2025, il a été constitué une SARLAU:
1. Dénomination : M4 TECH -SARLAU
2. Capital : 100 000,00 Dh
3. Associé et gérance : M. MOHAMED SEBTL, CIN :BE674843
4. Siège : 10, Rue liberté, 3ème Etage, Appartement 5, Casablanca.
5. Objet : La fabrication, le montage, de tous produits, équipements, matériaux et outillages relatifs aux systèmes d'irrigation,
6. Durée : 99 Années.
Le dépôt légal et le RC ont été effectués au Greffe du TC de Casa par le OMPICen date du 03/06/2025. Sous le numéro 974573, et inscrit au registre de commerces sous le numéro 679821

N° 3618/PA

Avis de constitution
Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :STE RIFNEKOR RENT CAR S.A.R.L
Objet : LOCATION DE VOITURES SANS CHAUFFEUR
Gérance : * Mr MOHAMED AZARQUAN marocain, titulaire de la CIN n RB19817 Né 03/12/1999 demeurant à : RUE ANOUAL N 30 IMZOU-REN AL HOCEIMA.
Capital : 500.000,00 DH
Capital Social

Mr. MOHAMED AZARQUAN 2500 PARTS.
Mr. FATIH ESSABRI ... 2500 PARTS
TOTAL : 5000 Parts
Durée : La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIXNEUF (99) années, à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation par décision extraordinaire des associés.
Siège Social:HAY TANAWI IMZOU-REN AL HOCEIMA.
Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, l'immatriculation au RC a été faite le 03/06/2025 sous le n°423

N° 3619/PA

LES ESSENTIELS DE DANA SARL AU
Suivant un acte sous seing privé, en date du 20/05/2025 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU.
DENOMINATION : LES ESSENTIELS DE DANA SARL AU
Objet social : Blanchisserie-teinturerie,
Siège Social : BD LARBI BANAY BLOC 6 N 274 CITE DJAMAA SEBATA CASABLANCA.
Durée : 99 Ans.
Capital Social : 100 000.00 Dirhams est divisé en 1 000 parts sociales de (100) Cent Dirhams chacune, numérotées de 1 à 1 000, intégralement libérées et réparties comme suit :
Mme FANANE SALMA : 1000 Parts sociales numéroté de 1 à 1000
ANNEE SOCIALE : Commence le jour de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et se terminera le 31 Décembre 2025.
GERANCE : Mme FANANE SALMA, Marocaine, Née le 21/08/1997, C.I.N N° : BB155264, demeurant à LES JARDINS AL MIARAJ GH 01 IMM 4 APT 10 LISASSFA CASABLANCA, est désignée comme gérant pour une durée illimitée.
BENEFICE : Le solde après prélèvement légal et statutaire sera attribué à l'associé.
DEPOT : Le Dépôt Légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 03/06/2025, sous le N° : 26805, R.C N° : 680133.

Pour extrait et mention
La gérance :

N° 3620/PA

"SOCIETE ABDELHAMID-CARRIERESARL/AU"
L'assemblée générale extraordinaire du 20/05/2025 de la société « ABDELHAMID-CARRIERESARL/AU » au capital de 1.000.000,00dh, dont le siège social est situé à Hay Agadir Beni Bouayach, Province Al-Hoceima a approuvé :
- Dissolution anticipée de la société ABDELHAMID-CARRIERE SARL/AU.
- Nomination de Mr. EL AL-LAOUI Abdelhamid.Liquidateur de la société.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 27/05/2025 sous le N° 155.

N° 3621/PA

**** STE AGRO-TERRE LAND SARL****
CONSTITUTION
RC : 10469

Aux termes d'un acte sous seing privé du 09/05/2025 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 100 000.00 DHS comme suite :
Dénomination : * AGRO-TERRE LAND *
Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée (SARL).
SIEGE SOCIAL: APP N°03 2EME ETAGE IMMEUBLE MADRANE AVENUE MOHAMMED V. BERKANE.
Objet social: Autres cultures permanentes EXPLOITANT DES TERRAINS AGRICOLES.
Capital Social : le capital social est de 100 000.00 dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1 000 Mille parts sociales de cent dirhams (100.00 DHS) à chacune .
• Mr ZEROUALI Youness, 500 parts.
• Mr JOUHRI Mohammed, 500 parts
GERANCE : Mr JOUHRI Mohammed, est Gérant Associé de cette société pour une durée illimitée.
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance Berkane en date du 28/05/2025 sous N° : 293.

N° 3622/PA

Association des Œuvres de Bienfaisance
Moulay Rachid Sidi Othmane -Casablanca-
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N°02/2025 SEANCE PUBLIQUE
Le Jeudi 26 Juin 2025 à 11 heures, il sera procédé à la salle de réunions de l'Association des Œuvres de Bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane ; à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte N°02/2025 pour étude architecturale et le suivi des Travaux de construction d'un centre commercial, d'un sous-sol, RDC et de deux étages à la jonction de la Boulevard Colonel ALLAM et de la Boulevard Mohamed Bouziane, préfecture des quartiers de Moulay Ra-

chid Sidi Othmane.
Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être retiré, auprès du service achats et appel offre au siège de l'Association des Œuvres de Bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane, sis à Bd Med Bouziane Immeuble B, Hay Salama3 - Casablanca. Tél : 0522594744/0522597778
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux réalisés est à la somme de : 26.000.000,00 DHS (Vingt-six millions Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du règlement de la consultation architecturale ;
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service achats et appel précité.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est prévu une visite des lieux le Jeudi 19 Juin 2025 à 11h.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de la consultation architecturale.

N° 3600/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES BUREAU DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°: 06/2025/CZ
Le Lundi 30/06/2025 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° :06/2025/CZ ayant pour objet :
ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA SUBDIVISION POLYVALENTE DES IMPOTS A LA VILLE DE ZEMAMRA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :SixMilleDirhams, 00 Cts (6000,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : TroisCent milleDirhams,00 Cts TTC (300.000,00DH TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,31,32,33, 34 et 135du décret n° 2-22-431relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent : obligatoirement envoyer les offres, par voie électronique à partir du portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.maconformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 4Hija 1444 (23 Juin2023) relatif à la dématérialisation des procédures,des documents et des pièces relatifs aux marchés publics
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06du règlement de consultation.
Le dossier technique doit comprendre :
les certificats d'agrément, établis conformément à l'arrêté duministre de l'équipement et des transports n°1003-15 du 20jourmada I 1436 (11 mars 2015) complétant le tableau annexé au décret n°2-98-984 du 4 hija 1419 (22 mars 1999) instituant pour la passadonne certains marchés de services-pour le compte de l'Etat, un système d'agrément des personnes physiquesou morales exécutant des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre :
- D14
- D15
- D16
- D17
- D21

N° 3623/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE D'OUED AMLEJ
CAEDAT DE BOUHELO
COMMUNE TERRITORIALE BOUHELO

Avis d'appel d'offres ouvert national N°02/2025

Le 27/06/2025 à 10 heures il sera procédé au siège de la commune de Bouhloù à l'ouverture des plis relatifs à **OBJET DU MARCHÉ** : Electrification 271*Catégorie d'un Groupe de Foyers à La Commune de BOUHELOU province de Taza. -lot unique-
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de ladite commune, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme vingt-cinq mille dirhams (25000.00)
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1400000.00,00DH un million quatre cent mille dirhams, toutes taxes comprises.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme au disposition des articles 30 , 31 et 32 de décret N° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent :
- déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 28 du décret N° 2-22-431
Précité par l'article 06 de règlement de consultation.
pour les entreprises résidentes au Maroc :
L'entreprise concurrente doit présenter une copie certifié conforme de l'attestation de qualification et de classification conformément à l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'eau 22.2477du 16/12/2022. et doivent aussi fournir un Agrément de L'ONEE suivant le règlement de consultation.

secteur	classe minimale	qualifications exigées
j	3	j.5

N° 3613/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°50/INDH/S/2025

Le 30/06/2025 à 11 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert nationaux offres de prix relatif au CONTRÔLE DES ETUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 14 UNITES PRESCOLAIRES AUX COMMUNES RELEVANT DES CERCLES EL BOUROUJ ET SETTAT JANOUBIA - PROVINCE DE SETTAT (TRANCHE 3). Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de six cent dirhams (600,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quarante-deux mille dirhams toutes taxes comprises TTC (42 000,00 dh T.T.C)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement
N° 3628/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Souss-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture de Tiznit
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 13/2025/DPA/TZ/SMOP-FP
(SEANCE PUBLIQUE)
(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Lundi 30 Juin 2025 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la Direction Provinciale Agriculture de Tiznit, sis à Quartier administratif BP 454 Tiznit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°13/2025/DPA/TZ/SMOP-FP pour : Travaux de nettoyage et d'entretien de 26.000 touffes de palmier dattier à travers le cercle de Tafraout, Province de Tiznit, répartis en 02 lots séparés: -LOT n°01: TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE 12 000 TOUFFES DE PALMIER

DATTIER A TRAVERS LES DOUARS ASAKA IGHCHAN, AMALO, CENTRE TAHALA, AIT DABACHIN, TIGHMRT COMMUNE TERRITORIALE IRIGH N'TAHALA CERCLE DE TAFRAOUT PROVINCE DE TIZNIT.

-LOT n°02: TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE 14 000 TOUFFES DE PALMIER DATTIER A TRAVERS LES DOUARS TIRGT, DIMLALLEN, AIT OUMGAS, IGHALEN, AYAY COMMUNE TERRITORIALE AMMELNE CERCLE DE TAFRAOUT PROVINCE DE TIZNIT.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

Lot n°01: 864.000,00 Dhs (Huit cent soixante quatre mille dirhams)

Lot n°02: 1.008.000,00 Dhs (Un million huit mille dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Lot n°01: 16 000,00 Dhs (seize mille dirhams)

Lot n°02: 20 000,00 Dhs (Vingt mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent déposer leur dossier par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.
N° 3629/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Souss-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture de Tiznit
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 14/2025/DPA/TZ/SMOP-FP
(SEANCE PUBLIQUE)
(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Jeudi 03 Juillet 2025 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la Direction Provinciale Agriculture de Tiznit, sis à Quartier administratif BP 454 Tiznit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°14/2025/DPA/TZ/SMOP-FP pour : Travaux de plantation de 300 ha de variétés de cactus résistantes à la cochenille à travers la commune territoriale Tnine Aglou, cercle de Tiznit, province de Tiznit, répartis en 02 lots séparés:

-LOT n°01: Travaux de plantation de 200 ha de variétés de cactus résistantes à la cochenille à travers le

périmètre EL GAADA, SIDI ABDERRAHMANE commune territoriale Aglou, cercle de Tiznit, province de Tiznit.

-LOT n°02: Travaux de plantation de 100 ha de variétés de cactus résistantes à la cochenille à travers le périmètre SIDI ABDERRAHMANE, EL KHANABIB, commune territoriale Aglou, cercle de Tiznit, province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

Lot n°01: 2.001.600,00 Dhs (Deux millions un mille six cent dirhams)

Lot n°02: 1.000.800,00 Dhs (Un million huit cent dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Lot n°01: 40 000,00 Dhs (Quarante mille dirhams)

Lot n°02: 20 000,00 Dhs (Vingt mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent déposer leur dossier par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.
N° 3630/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Souss-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture de Tiznit
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 15/2025/DPA/TZ/SMOP-FP
(SEANCE PUBLIQUE)
(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Vendredi 04 Juillet 2025 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la Direction Provinciale Agriculture de Tiznit, sis à Quartier administratif BP 454 Tiznit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°15/2025/DPA/TZ/SMOP-FP pour : Travaux de plantation de 300 ha de variétés de cactus résistantes à la cochenille à travers la commune territoriale Sidi Ahmed Oumoussa, cercle d'Anezi, et la commune territoriale Bounaamane, cercle de Tiznit, province de Tiznit, répartis en 02 lots séparés:

-LOT n°01: Travaux de plantation de 200 ha de variétés de cactus résistantes à la cochenille à travers la commune territoriale Sidi Ahmed Oumoussa, cercle d'Anezi, province de Tiznit.
-LOT n°02: Travaux de

plantation de 100 ha de variétés de cactus résistantes à la cochenille à travers la commune territoriale Bounaamane, cercle de Tiznit, province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

Lot n°01: 2.001.600,00 Dhs (Deux millions un mille six cent dirhams)

Lot n°02: 1.000.800,00 Dhs (Un million huit cent dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

Lot n°01: 40 000,00 Dhs (Quarante mille dirhams)

Lot n°02: 20 000,00 Dhs (Vingt mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent déposer leur dossier par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.
N° 3631/PA

SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 22AOM/SNRT/2025
Le 26/06/2025 à 11 :00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et As-safi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'affichage vidéo à base d'écrans LED pour le plateau News de la chaîne AL AOULA de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.

Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 18 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 25/06/2025 à 16 Heures, délai de rigueur.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés public <https://www.marchespublics.gov.ma/pmp/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 28 900,00 Dhs

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 1 929 180,00DHS TTC

• Une visite des lieux est prévue le 12/06/2025 à 11H au siège de la SNRT-RABAT.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secré-

taire d'ouvrage est fixée à : 3 268 656,00DHS TTC

• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT

- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 3632/PA

SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 23AOM/SNRT/2025
Le 26/06/2025 à 12 :00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et As-safi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'affichage vidéo à base d'écrans LED pour le plateau News de la chaîne AL AOULA de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.

Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 18 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 25/06/2025 à 16 Heures, délai de rigueur.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés public <https://www.marchespublics.gov.ma/pmp/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 28 900,00 Dhs

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 1 929 180,00DHS TTC

• Une visite des lieux est prévue le 12/06/2025 à 11H au siège de la SNRT-RABAT.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secré-

taire de la direction des achats de la SNRT

- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 3633/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE LA REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°22/2025 /DPA/4/SAHA DU 02/07/2025 /DPA/4/SAH A A 10H

(SEANCE PUBLIQUE)
Le 02/07/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal, sis au Quartier Administratif, Rue de Safi, Beni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°22/2025/DPA/4/SAHA du 02/07/2025 ayant pour objet :

Travaux de création des points d'eau : la construction de deux réservoirs d'eau surlevés de 25 m3 au niveau des communes territoriales de Fom Oudi et de Semguette province de Beni Mellal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six cent trois mille cinq cent cinquante-deux Dirhams TTC (603 552,00DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille Dirhams (10 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation dudit appel d'offre.
N° 3634/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFNI
CERCLE DE SIDI IFNI
CAIDA DE TIOUGHZA
COMMUNE DE
TIOUGHZA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ SUR OFFRE
DES PRIX
N° 06/2025/BC

18 JUIN 2025 à 10 heures
du matin, il sera
procédé, dans la salle de
réunion de la Commune de
TIOUGHZA, sis au siège
de la commune de
TIOUGHZA, à l'ouverture
des plis, en séance pub-
lique, relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert simplifié
sur offres de prix ayant pou-
robjet:

ACHAT D'ARTICLES DE
SPORT, ACHAT DE PETIT
MATÉRIEL ET ACHAT DE
MATÉRIEL D'ENTRETIEN
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
accessible à l'adresse: www.
marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :127 140,00
cent vingt sept mille cent
quarante dirhams Toutes
Taxes Comprises.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de:
DEUX MILLE CINQ
CENT DIRHAMS (2 500,00
DH).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments concurrents doi-
vent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30 à 34 du décret n° 2-22-
431 du 15 chaabane 1444 (8 ma-
rs 2023) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.
ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement de
consultation
N° 3637/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de
Chichaoua
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/2025/CH/INV/C
(Séance publique)

Le 02/07/2025 à 10h, il sera
procédé dans les bureaux
de Monsieur le directeur
provincial de Chichaoua,
AREF-MS (Av. Mohamed
VI, Hay Mohammadi - CU
Chichaoua), à l'ouverture
des plis des architectes rela-
tifs à la consultation archi-
tecturale, pour : Etudes
architecturales et suivi des
travaux d'extension de qua-
tre (04) lycées collégiaux
par des salles de classe.
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré au Service des affaires
administratives et finan-
cières, des constructions,
d'équipement et du patri-
moine. Il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
: www.marchespublics.
gov.ma.

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux est
de : 2 394 000,00 dirhams
(Deux Millions Trois Cent
Quatre-Vingt-Quatorze
Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles

103, 104 et 105 du décret n°
2-22-431 du 15 chaabane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer les plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception aux bu-
reaux du Service des af-
faires administratives et
financières, des construc-
tions, d'équipement et du
patrimoine, Avenue Moha-
med VI, Hay Mohammadi,
CHICHAOÛA ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
précité.

- Soit les remettre au prési-
dent du jury au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par les articles 06 et 08 du
règlement de consultation
architecturale.

N° 3638/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de
Chichaoua
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 02/2025/CH/INV/C
(Séance publique)

Le 02/07/2025 à 11h, il sera
procédé dans les bureaux
de Monsieur le directeur
provincial de Chichaoua,
AREF-MS (Av. Mohamed
VI, Hay Mohammadi - CU
Chichaoua), à l'ouverture
des plis des architectes rela-
tifs à la consultation archi-
tecturale, pour : Etudes
architecturales et suivi des
travaux d'extension de trois
(03) lycées qualifiants par
des salles de classe.
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être

retiré au Service des affaires
administratives et finan-
cières, des constructions,
d'équipement et du patri-
moine. Il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
: www.marchespublics.
gov.ma.

AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 03/2025/CH/INV/C
(Séance publique)

Le 02/07/2025 à 12h, il sera
procédé dans les bureaux
de Monsieur le directeur
provincial de Chichaoua,
AREF-MS (Av. Mohamed
VI, Hay Mohammadi - CU
Chichaoua), à l'ouverture
des plis des architectes rela-
tifs à la consultation archi-
tecturale, pour : Etudes
architecturales et le suivi
des travaux de construction
de murs de clôture et de
quatre (04) blocs sanitaires
aux établissements pri-
maires relevant de la direc-
tion provinciale de
CHICHAOÛA, AREF - MS.
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré au Service des affaires
administratives et finan-
cières, des constructions,
d'équipement et du patri-
moine. Il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
: www.marchespublics.
gov.ma.

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux est
de : 2 565 000,00 dirhams
(Deux Millions Cinq Cent
Soixante-Cinq Mille Di-
rhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
103, 104 et 105 du décret n°
2-22-431 du 15 chaabane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer les plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception aux bu-
reaux du Service des af-
faires administratives et
financières, des construc-
tions, d'équipement et du
patrimoine, Avenue Moha-
med VI, Hay Mohammadi,
CHICHAOÛA ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
précité.

- Soit les remettre au prési-
dent du jury au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par les articles 06 et 08 du
règlement de consultation
architecturale.

N° 3639/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de
Chichaoua

de : 313 500,00 dirhams
(Trois Cent Treize Mille
Cinq Cent Dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
103, 104 et 105 du décret n°
2-22-431 du 15 chaabane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer les plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception aux bu-
reaux du Service des af-
faires administratives et
financières, des construc-
tions, d'équipement et du
patrimoine, Avenue Moha-
med VI, Hay Mohammadi,
CHICHAOÛA ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
précité.

- Soit les remettre au prési-
dent du jury au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par les articles 06 et 08 du
règlement de consultation
architecturale.

N° 3640/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région Beni Mellal-Khenifra
Province d'Azilal
Commune de Tidili Fetouaka

Avis au Public

Le président de la commune de Tidili Fetouaka porte
à la connaissance du public que le projet du plan d'amé-
nagement du centre de Tidili Fetouaka (plan N° 06/2024
et du règlement d'aménagement) a été déposé au siège de
la commune. Ce projet fera l'objet d'une enquête publique
d'une durée d'un mois à compter du 16/06/2025.

Pendant cette durée, les intéressés peuvent prendre
connaissance du projet du plan d'aménagement et du ré-
glement d'aménagement l'accompagnant au siège de la
commune, et inscrire leurs éventuelles remarques dans le
registre destiné à cette fin, pendant les heures du travail
administratif.

N° 3641/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE DE TAINESTE
COMMUNE DE KAF EL GHAR

**AVIS N° 11/2025
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES (SÉANCE PUBLIQUE)**

Le **Lundi 30 Juin 2025 à 11 heures**, il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune de Kaf El Ghar à la vente aux enchères publiques d'un engin et cinq véhicules communaux selon cinq lots :

N° du lot	marque de l'engin ou du véhicule	N° dans la série	État de l'engin ou du véhicule	Montant du caution provisoire	Prix de départ des enchères
1	VOLVO Tractopelle	J 0205323	Peut être mis en circulation	7000,00	70000,00
2	FIAT Fourgonnette banquette	J 0191594	Peut être mis en circulation	5000,00	30000,00
3	FIAT Fourgonnette banquette	J 0192595	Peut être mis en circulation	5000,00	40000,00
4	MERCEDES Fourgonnette	J 0186216	Nécessite être mis en circulation	5000,00	40000,00
5	PICK DOUBLE CABINE "Tazant"	J142670	Peut être mis en circulation	3000,00	20000,00

- Le dossier d'appel de la vente aux enchères publiques peut être retiré auprès de la régie des recettes de la Commune de Kaf El Ghar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Tout candidat souhaitant participer au processus de vente peut inspecter l'engin et les véhicules proposés à la vente dans l'entrepôt collectif afin de bien les examiner et les connaître, et la personne à qui sera attribuée l'adjudication ne peut demander aucune réduction ni renoncer au processus de vente, et ce pendant les jours ouvrables de la période s'étendant du 16/06/2025 au 26/06/2025, de 09H à 16H. La participation aux enchères vaut l'acceptation de l'état dans lequel se trouve l'objet vendu.
- Les délégués participant à cette Adjudication, soit des personnes physiques ou morales, devront être munis d'un dossier comportant les pièces suivantes :
 - Une copie du C.P.S. paraphé sur toutes les pages et signé sur la dernière page avec la mention « lu et accepté sans réserve »
 - Le récépissé original du Cautionnement provisoire.
 - Une photocopie de la CIN, légalisée
 - Attestation fiscale prouvant que l'adjudicataire se trouve dans une situation financière régulière envers la commune.

pour les personnes physique, ils doivent être munis en plus de :
5- Le document justifiant les preuves matérielles des mandataires pour agir au nom du participant.
Les participants aux quels sera attribuée l'adjudication doivent immédiatement effectuer les paiements au comptant (en espèce ou par chèques certifiés) auprès de la régie des recettes à la commune de Kaf El Ghar, et enlever les lots attribués, avoir réglé leur situation envers la Société Nationale de Transport et Logistique, et ce dans un délai de 05 jours à compter de la date d'adjudication.

N° 3635/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Kaboul-Sala Kassem
Direction Provinciale de Sidi Kacem

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE**

Le 18 Juin 2025 à 10 H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour objet :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation des coûts des prestations En minimum	Estimation des coûts des prestations En maximum	Montant de la Caution Provisoire en dhs
55/DPSK/2025	Service de restauration au profit des bénéficiaires et des participants aux diverses activités organisées par la direction provinciale de Sidi Kacem, de l'A.R.E.F de la région de Rabat Salé Kénitra. En lot unique.	115 500,00Dhs TTC (Cent quinze mille cinq cent Dhs TTC)	187 000,00Dhs TTC (Cent quatre-vingt-sept mille Dhs TTC)	3 600,00 Dhs (Trois mille six cent dirhams).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° : 2-22- 431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° :05. du règlement de consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et du sport de Sidi Kacem.

N° 3636/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT
N° :38/2025/INDH/PAZ
Le 01 Juillet 2025 à 12 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Aménagement de la piste reliant RR n°302 et douar Tifert à travers douar Ait Saïd sur une longueur de 1,5km à la C.T Ait Blal, Province d'Azilal. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Quatre Vingt Trois Mille Trois Cent Soixante Dirhams, 00 Cts (1.083.360,00 DH).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt Et Un Mille Cinq Cent Dirhams, 00 Cts (21.600,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3642/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL

SECRETARIAT
GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N° : 53/2025/INDH/PAZ
Le 01 Juillet 2025 à 11 H ; il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :
- Equipement d'une unité médicale mobile au profit de la santé de la mère et d'enfant, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit Cents Cinquante-Neuf Mille quatre-vingt Dirhams, 00 Cts (859 080,00 DH).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Seize Mille Cinq Cents Dirhams, 00 Centimes, 00 Cts (16 500,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3643/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE,
DU PRESCOLAIRE ET
DES SPORTS
AREF DE Casablanca -

Settat
Direction Provinciale
El Fida Mers Sultan
Service des Affaires
Administratives
et Financières,
des Constructions,
des Equipements
et du Patrimoine
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTS
SIMPLIFIE SUR OFFRES
DE PRIX N° 10/1/25

Le 16 juin 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé dans le siège de la Direction Provinciale EL FIDA MERS SULTAN (sis à rue de Rome N°24, Casablanca), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix ayant pour objet : L'ACQUISITION DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS COULEURS AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS PIONNIERS DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE EL FIDA MERS SULTAN RELEVANT DE L'AREF Casablanca-Settat. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :648 000,00 DHS TTC (six cent quarante huit mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :11500,00 DH (Onze mille Cinq Cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 37 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et l'article 12 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des

documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté n° 1692-23 du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget précité.
Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres simplifié doivent être déposés au bureau du Service des Affaires Administratives et Financières sis à l'adresse précitée avant le 16/06/2025 à 14 h (Heure limite pour le dépôt des prospectus) ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis conformément à l'article 37 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 et 10 du Règlement de Consultation.

N° 3644/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE,
DU PRESCOLAIRE
ET DES SPORTS
AREF CASABLANCA-
SETTAT

DIRECTION
PROVINCIALE EL FIDA
MERS SULTAN
Avis d'appel d'offres
Ouvert National Simplifié
N° 11/1/25

Le 16 juin 2025 à partir de 12 Heures, il sera procédé dans le siège de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, sise à rue de Rome N°24, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 10/1/2025 ayant pour objet : L'ACQUISITION ET POSE DES SUPPORTS DE PLAFOND POUR VIDEO-PROJECTEUR AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS PION-

NIERS DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE EL FIDA MERS SULTA RELEVANT DE L'AREF CASABLANCA SETTAT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :228 984,00 DHSTTC (deux cent vingt huit mille neuf cent quatre-vingt quatre Dirhams Toutes Taxes Comprise).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :4500,00 DH (Quatre Mille Cinq Cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et l'article 12 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté n° 1692-23 du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 9 du Règlement de Consultation.

N° 3645/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA
SETTAT

PROVINCE DE
SIDI BENNOUR
CERCLE DE ZEMAMRA
CIADAT DES
GHNADRA
C.T LAGHNADRA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N° 02../2025
(Séance publique)

Le mercredi 25/06/2025.à 11.00 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune LAGHNADRA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix pour :Travaux de construction des murs de clôture des douars mers lahjar et ouledaouni à la commune lagnadra
Il est obligé de télécharger le dossier à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : mille neuf cents dirhams(1900 ,00 DHS)
- L'estimation du coût des prestations est fixée à : QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT DHSTTC. (99900,00 DHS).

• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 au 34 du décret n° 2.22.431 précité.
• Les concurrents doit envoyer les dossiers par courrier électronique via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma.

• Et vu l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 3646/PA

Horaires des trains

Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

Sens Casa voyageurs > Tanger

N° de Train	1001*	1005	1009	1013	1017	1021	1025	1033	1037	1041	1045	1049	1053	1057**	1061	
Casa Voyageurs	Départ	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
Rabat	Arrivée	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45
Agdal	Départ	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	20:50	21:50
Kénitra	Arrivée	07:17	08:17	09:17	10:17	11:17	12:17	13:17	15:17	16:17	17:17	18:17	19:17	20:17	21:17	22:17
Tanger	Départ	07:20	08:20	09:20	10:20	11:20	12:20	13:20	15:20	16:20	17:20	18:20	19:20	20:20	21:20	22:20
Tanger	Arrivée	08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:10	14:10	16:10	17:10	18:10	19:10	20:10	21:10	22:10	23:10

Sens Tanger > Casa voyageurs

N° de Train	2001*	2005	2009	2013	2017	2021	2025	2033	2037	2041	2045	2049	2053	2057**	2061	
Tanger	Départ	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
Kénitra	Arrivée	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	20:50	21:50
Rabat	Départ	06:53	07:53	08:53	09:53	10:53	11:53	12:53	14:53	15:53	16:53	17:53	18:53	19:53	20:53	21:53
Agdal	Arrivée	07:20	08:20	09:20	10:20	11:20	12:20	13:20	15:20	16:20	17:20	18:20	19:20	20:20	21:20	22:20
Casa Voyageurs	Départ	07:25	08:25	09:25	10:25	11:25	12:25	13:25	15:25	16:25	17:25	18:25	19:25	20:25	21:25	22:25
Casa Voyageurs	Arrivée	08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:10	14:10	16:10	17:10	18:10	19:10	20:10	21:10	22:10	23:10

* trains ne circulant pas les Samedis, Dimanches et jours fériés
** trains circulant uniquement les Vendredis, Dimanches et jours fériés

Sport

Et si Achraf Hakimi était le véritable Ballon d'or ?

Raphinha, Lamine Yamal, Ousmane Dembélé, Mohamed Salah. Une liste non exhaustive de noms qui reviennent sans cesse dans la course au Ballon d'or. Et si, pour une fois, on récompensait le meilleur joueur, sur l'ensemble de la saison ? Et si, Achraf Hakimi, le joueur le plus régulier du monde, était le véritable Ballon d'or ?

Infatigable, increvable, indébordable. Achraf Hakimi maîtrise le côté droit du Paris Saint-Germain à la perfection. Aussi bien défensivement qu'offensivement, il est toujours présent. Jamais avare d'efforts, le Marocain ne s'arrête pas de courir, et à vrai dire, cela se voit. Lorsque l'on allume la télé pour regarder le PSG, il crève l'écran dans un collectif plus qu'huilé. Un coup en position de 9, un autre ailier ou encore défenseur droit, Hakimi aime se surpasser. Une chose qui a totalement évolué depuis l'arrivée de Luis Enrique. Son prédécesseur, Christophe Galtier, l'affirme à Ici Île-de-France en amont de la finale de la Ligue des champions : « Lors de mon passage, il était très difficile pour lui de s'exprimer parce que le jeu ne penchait pas à droite, il penchait à gauche et il était évidemment frustré de ne pas pouvoir s'exprimer. »

Mais avec le tacticien espagnol, le jeu penche de tous les côtés. Lorsque Nuno Mendes attaque, Hakimi défend et reprend son souffle, pour mieux repartir sur l'action suivante. Une parfaite maîtrise du collectif qui pousse tous les joueurs à se surpasser et

à montrer leur meilleur niveau de jeu. Et quand rien ne va au Paris Saint-Germain, l'équipe peut toujours compter sur son éclair côté droit pour débloquer la situation. Pas besoin de remonter à loin pour s'en souvenir : le n°2 parisien a ouvert le score sans célébrer face à son ancienne équipe lors de la finale de la Ligue des champions.

L'homme du début de saison européen côté parisien

Mais cette efficacité n'est en rien le coup d'un soir. Ainsi, il faut se rappeler à quel point les hommes de Luis Enrique ont marché sur des œufs pendant toute la phase de ligue. Lors du premier match, face à Gérone, à domicile, il aura fallu une erreur du gardien Paulo Gazzaniga pour l'emporter sur le plus petit des scores. Rebelote au match suivant : dans la plus grande des compétitions européennes, le club de la capitale reste muet et impuissant contre les Gunners d'Arsenal. C'est à la 55e minute du troisième match, alors que le PSG est mené 1-0 à domicile par le PSV, qu'Achraf Hakimi déclenche une frappe de loin qui trompe le gardien. Le premier but d'un joueur du PSG dans la compétition.

Achraf Hakimi a contribué à la remontée au classement du Paris Saint-Germain. A l'aube de la sixième journée, les hommes de Luis Enrique étaient dans la zone d'élimination. Avec deux passes décisives en 90 minutes face à Salzbourg, le Lion de l'Atlas a montré la voie à son équipe, lançant une dynamique positive à Paris, qui ne s'est jamais arrêtée depuis. Lui qui a prolongé avec le PSG jusqu'en 2029 a pris de l'ampleur au fur et à mesure que les matchs se sont enchaînés.

Diaz "forfait", Ezzalzouli "incertain"

Brahim Diaz sera forfait pour les deux prochains matchs amicaux des Lions de l'Atlas face à la Tunisie et le Bénin, a affirmé le médecin de l'équipe nationale, Christophe Boudoux, ajoutant que Abdessamad Ezzalzouli reste "très incertain".

"Diaz sera absent. Il faut le dire tout de suite. Sa lésion n'est pas récupérable", a indiqué Dr. Boudoux dans une courte vidéo publiée sur la chaîne "Youtube" de la Fédération royale marocaine de football (FRMF).

Par ailleurs, le médecin de la sélection nationale a évoqué un "accord trouvé" avec le Club Bruges afin de ménager Chemsidine Talbi et "connaître l'exactitude de sa blessure", alors que Nayef Aguero, Romain Saïss et Noussair Mazraoui sont aussi forfaits pour blessure.

Les deux matchs face à la Tunisie et le Bénin sont prévus, respectivement, les 6 et 9 juin au Complexe sportif de Fès.



Présent dans les grands rendez-vous

En dehors de ses performances au début de la campagne européenne, Hakimi a été l'un des moteurs de l'équipe durant toute la saison, en Europe comme en France, conclue par le prix Marc-Vivien Foé, récompensant le meilleur joueur africain de Ligue 1. Il figure également dans l'équipe type de la saison. Au cours des 34 journées de championnat, il a commencé 71 % des rencontres, pour un total de quatre réalisations et huit passes décisives. En finale de la Coupe de France, il inscrit le troisième but, scellant définitivement les chances du Stade de Reims, déjà amoindries par le doublé de Bradley Barcola. Mais ce qui marquera le plus les esprits, c'est son retour défensif à la 90e minute, alors que le PSG est déjà assuré de remporter sa seizième Coupe de France. Un retour qui démontre à quel point le joueur formé au Real Madrid est prêt à mouiller le maillot. Un retour qui illustre l'implication collective de l'équipe. Un retour qui symbolise tout ce que Luis Enrique a su inculquer à ce groupe.

En conférence de presse après le match contre Angers (victoire 1-0), synonyme de titre de champion, l'entraîneur espagnol déclarait : « Hakimi est un latéral et un milieu de terrain. Je pense qu'un profil d'entraîneur comme le mien lui convient très bien. Un entraîneur qui pense à attaquer et défendre de manière agressive. Il est toujours là pour aider, que ce soit sur les phases d'attaque, de défense ou de pressing. Il est le joueur qui a joué le plus de minutes cette saison, et je suis très heureux de l'avoir dans mon équipe ».

Le meilleur latéral droit d'Europe

En Ligue des champions, le plus grand des baromètres, Achraf Hakimi excelle. Cette saison, il a démarré les 17 matchs du PSG, a joué 99 % du temps, et n'a été remplacé qu'une seule fois, à la 70e minute contre Stuttgart, alors que son équipe menait déjà 4-0. Il aura marqué à quatre reprises et délivré cinq passes décisives, contribuant, au total, à 21 % des buts du club de la capitale dans la compétition, et aura été élu homme du match à deux reprises : contre le PSV en phase de groupes et contre Arsenal lors de la demi-finale retour. En plus de la finale, le Marocain aura d'ailleurs marqué en finale de Ligue des champions, mais également en

demi-finales face à Arsenal, tout comme au tour précédent contre Aston Villa.

Pour résumer tout ça par une statistique, le site Fbref avance que Hakimi est le latéral en Europe qui crée le plus d'actions amenant à un tir, avec une moyenne de 4,52 actions par 90 minutes. Il est également le joueur à son poste qui tente le plus de passes. Pour son sélectionneur en équipe nationale, Walid Regragui, Hakimi « serait indispensable partout, pas qu'au Maroc. Il l'est déjà au PSG, et je pense qu'il le serait dans tous les clubs du monde », a-t-il confié dans un entretien accordé à la radio RFI. Sur tout, cette prédisposition à être décisif et sa polyvalence sont, dans une sélection où les prouesses individuelles sont aussi valorisées, un des meilleurs arguments pour permettre à Achraf Hakimi de devenir le premier latéral droit de métier à recevoir le Ballon d'or, en plus d'être le deuxième Africain à être distingué après George Weah. N'en déplaît à Ousmane.

Sofoot

Victoires des sélections U17

La sélection marocaine de football U17 s'est imposée face à son homologue canadienne sur le score de 2 buts à 1, dans un match amical disputé mardi à Alicante en Espagne.

Les réalisations des Lionceaux de l'Atlas ont été inscrites par Ziyad Baha (20e) et Ismail El Aoud (46e).

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des préparatifs de l'équipe nationale pour la Coupe du monde U17 prévue au Qatar.

De son côté, la sélection marocaine féminine de football U17 s'est imposée face à son homologue sud-coréenne (4-2), dans un match amical disputé mardi Complexe Mohammed VI de football.

Les quatre réalisations des Lioncelles de l'Atlas ont été inscrites par Mayssa Baha, auteure d'un doublé (47e, 70e), Dounia Masmoudi (49e) et Romaïssa Ihsane (63e).

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des préparatifs pour la Coupe du Monde U17, dont les cinq prochaines éditions auront lieu au Maroc.

Le tirage au sort de l'édition 2025 devait avoir lieu mercredi à Salé.

La lutte Kusti

Sport roi en Inde et vivier d'athlètes olympiques

Deux lutteurs en pagne, mains et torsers nus, s'enduisent le corps d'huile de moutarde et de sable pour une meilleure saisie. En Inde, la lutte ancestrale Kusti se déroule dans la terre.

"La terre nous donne de l'adhérence et permet d'avoir une meilleure prise", explique Mauli Jamdade, 33 ans, un lutteur professionnel très populaire localement.

Devant des centaines de spectateurs massés derrière des barrières, à Shirwal, une petite ville de l'Etat de Maharashtra, dans l'ouest de l'Inde, il est venu à bout de son adversaire après plus d'un quart d'heure.

Les deux solides sportifs, aux bras et aux jambes très musclés, se sont tournés autour avant de se livrer à un corps à corps.

Au Kusti, ni coups ni étranglements mais des projections au sol. Le gagnant est celui qui réussit à plaquer les deux épaules au sol de son adversaire, sans aucune limite de temps.

Vieille de plusieurs millénaires, cette discipline a émergé sous l'empire moghol musulman qui a régné sur une grande partie de l'Inde à partir du XVI^e siècle.

C'est aujourd'hui un vivier pour la fédération indienne de lutte qui ne recrute pas ses futurs médaillés olympiques sur des tapis mais sur des terrains faits de terre

mélangée à du curcuma, du yaourt, des feuilles de margousier et d'huile.

"C'est à partir de la terre que les lutteurs se retrouvent aux Jeux Olympiques", souligne Sachin Mote, un des centaines de spectateurs venus encourager des lutteurs à Shirwal.

Ce sport est l'un des rares qui rapporte des médailles olympiques à l'Inde, qui s'est portée candidate à l'organisation des JO d'été de 2036. Depuis leur première participation aux Jeux Olympiques de Paris de 1900, le pays a gagné 41 médailles au total.

Aux Jeux de Paris en 2024, Aman Sehrawat a remporté une médaille de bronze en lutte libre, quatre ans auparavant Ravi Kumar Dahiya l'argent à Tokyo. Dans le pays le plus peuplé de la planète, où le cricket est roi, le kusti n'est pas simplement un spectacle mais presque une religion.

Anil Harale, guichetier dans une banque, a mis fin à sa carrière après une blessure à la jambe. Mais il continue régulièrement à troquer ses habits de ville pour se battre dans la terre.

"Ça me manque", reconnaît le quadragénaire, qui caresse l'espoir que son fils devienne un champion.

La ville de Kolhapur est un des hauts lieux du kusti et compte de nombreux



"talims", l'équivalent des dojos.

C'est à l'âge de 14 ans, que Mauli Jamdade, désormais lutteur professionnel, a rejoint le talim Gangavesh.

Une image du singe hindou Hanuman, dieu de la force et du pouvoir vénéré par les lutteurs, surplombe les fosses où il s'entraîne.

Pour lui, "la terre est sacrée" car "n'y a rien sans elle". Plus d'une centaine de lutteurs - cer-

tains d'à peine 10 ans - s'entraînent au sein de ce "talim". Ils mènent une vie d'ascète: entraînement avant le lever du jour, enchaînant course, centaines de pompes et grimper de corde.

Tabac et alcool sont interdits et l'usage du téléphone limité et les relations sexuelles taboues afin que les sportifs se focalisent sur leur pratique.

Mauli Jamdade a consacré sa première année au "talim" à prendre du

pois. "Il y a des gens qui pèsent 125-130 kilogrammes", explique-t-il.

"Pour les affronter et équilibrer leur force, je dois peser au moins 120 kilos".

Les jours sans compétition ni entraînement, il les consacre à son alimentation.

Il doit ingurgiter au moins cinq kilos de viande de chèvre chaque semaine, environ 70 blancs d'œufs, 24 pommes, des légumes à feuilles et des fruits secs.

Auxquels s'ajoutent au moins 25 litres de lait, 14 litres de jus de citron doux et un mélange protéiné à base d'amandes, de noix de cajou, de miel, de graines de cardamome et de lait.

Son budget alimentation s'élève à environ 350 dollars (309 euros) par mois mais l'argent que lui rapporte ce sport lui permet de venir en aide à sa modeste famille, qui vit de l'agriculture.

Lors des tournois, il gagne de quelques centaines à 1.700 dollars, soit plus que le revenu annuel moyen d'une exploitation agricole.

Tandis que la lutte sur tapis est de plus en plus populaire, ce professionnel continue de croire que les combats sur de la terre ont de l'avenir, car ils restent une des principales attractions lors des foires de village. "La lutte dans la terre ne cessera jamais".

Recettes

Pâtes au pistou



Ingrédients :

Pour le pistou et aux noix :
2 botes de roquette (environ 100g)
2 gousses d'ail pelées et dégermées
1 c. à café de sel
80 g de noix concassées
80 g de parmesan râpé
15 cl d'huile d'olive extra vierge
Pour le pistou au basilic et aux pignons :
2 botes de basilic (environ 100g)
2 gousses d'ail pelées et dégermées
1 c. à café de sel
80 g de pignons moulus
80 g de parmesan râpé
15 cl d'huile d'olive extra vierge

Préparation :

Pistou à la roquette et aux noix :
Blanchir les feuilles de roquette dans une eau bouillante salée pendant 30 secondes (après le retour de l'ébullition).

Égoutter les feuilles de roquette et les plonger dans une eau glacée pour stopper la cuisson.

Égoutter la roquette et l'éponger avec du papier absorbant.

Dans un mortier, piler les gousses d'ail avec le sel puis rajouter les feuilles de roquette.

Réduire le tout en purée en incorpo-

rant l'huile d'olive, le parmesan et les noix.

Cuire des pâtes au choix, les égoutter et les enduire encore chaudes de pistou à la roquette et aux noix.

Décorer le plat avec des copeaux de parmesan et des noix concassées.

Pistou au basilic et aux pignons :
Blanchir les feuilles de basilic dans une eau bouillante salée pendant 30 secondes (après le retour de l'ébullition).

Égoutter les feuilles de basilic et les plonger dans une eau glacée pour stopper la cuisson.

Égoutter les feuilles de basilic et les éponger avec du papier absorbant.

Dans un mortier, piler les gousses d'ail avec le sel puis rajouter les feuilles de basilic. Réduire le tout en purée en incorporant l'huile d'olive, le parmesan et les pignons moulus.

Cuire des pâtes au choix, les égoutter et les enduire encore chaudes de pistou au basilic et aux pignons.

Décorer le plat avec des copeaux de parmesan et des pignons torréfiés.

Bon à savoir : verser le pistou dans un bocal et le recouvrir d'huile d'olive, ainsi, il peut se conserver pendant une semaine au frais.

Au Royaume-Uni, le printemps le plus ensoleillé jamais enregistré

Le printemps 2025 est le plus ensoleillé jamais enregistré au Royaume-Uni, a annoncé mercredi l'agence de météorologie Met Office, après une saison exceptionnellement sèche dans ce pays connu pour ses jours de pluie.

Le Royaume-Uni a connu 630 heures de soleil entre le 1^{er} mars et le 27 mai 2025, selon des chiffres provisoires qui seront actualisés début juin une fois le printemps terminé.

Il s'agit d'un record depuis le début des relevés en 1910. Le précédent record s'était établi en 2020 avec 626 heures de soleil sur l'ensemble de la saison.

"Le printemps a été extrêmement ensoleillé et sec pour la plupart des habitants" du pays, a déclaré Emily Carlisle, scientifique du Met Office, qui doit publier prochainement ses chiffres sur les précipitations.

Selon l'agence, il est tombé à la mi-mai 80,6 millimètres de pluie au Royaume-Uni depuis le début du printemps, bien moins que le plus bas niveau historique de la saison qui remonte à 1852 avec 100,7 mm.

Il s'agit "jusqu'à présent (du) printemps le plus sec depuis plus d'un siècle", avait alors indiqué le Met Office à l'AFP, tout en précisant qu'il fallait encore attendre pour confirmer ce record.

"Avec quelques jours restants et un temps plus instable cette semaine, il est trop tôt pour prédire l'évolution des autres records" tel que celui des pluies, a souligné mercredi Emily Carlisle.

L'Agence britannique de l'environnement a convoqué une réunion de son groupe de travail sécheresse il y a deux semaines, et exhorté les compagnies d'eau à "faire davantage pour préserver les réserves".

Sept des dix printemps les plus en-

soleillés de l'histoire du Royaume-Uni ont eu lieu après l'an 2000, précise le Met Office.

L'année dernière, le pays n'avait connu que 377 heures de soleil, ce qui en faisait l'un des printemps les plus maussades jamais enregistrés.

